



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Actualités OFB

Journée « multi-acteur » analyses de l'eau et des milieux aquatiques

Programme de la journée

Programme de la journée : matin

- 10h00 – 10h15 Introduction + tour de table
Nicolas Gaury (OFB)
- 10h15 – 10h45 Programmation Aquaref synthèse enquête des laboratoires
Lauriane Gréaud (AQUAREF)
- 10h45 – 11h05 Microplastiques
Azziz Assoumani (AQUAREF)
- 11h05 – 11h35 Pratique d'analyse sur les ER (dissous/particulaire)
Azziz Assoumani (AQUAREF)
- 11h35 – 12h35 Point sur les marchés AE/OE et campagnes réglementaires PFAS (recommandations AQUAREF, retour des laboratoires, échanges AE/OE/Labos)
Jean-Philippe Ghestem (AQUAREF)
- 12h35 **DÉJEUNER**

Programme de la journée : après-midi

Physico-chimie

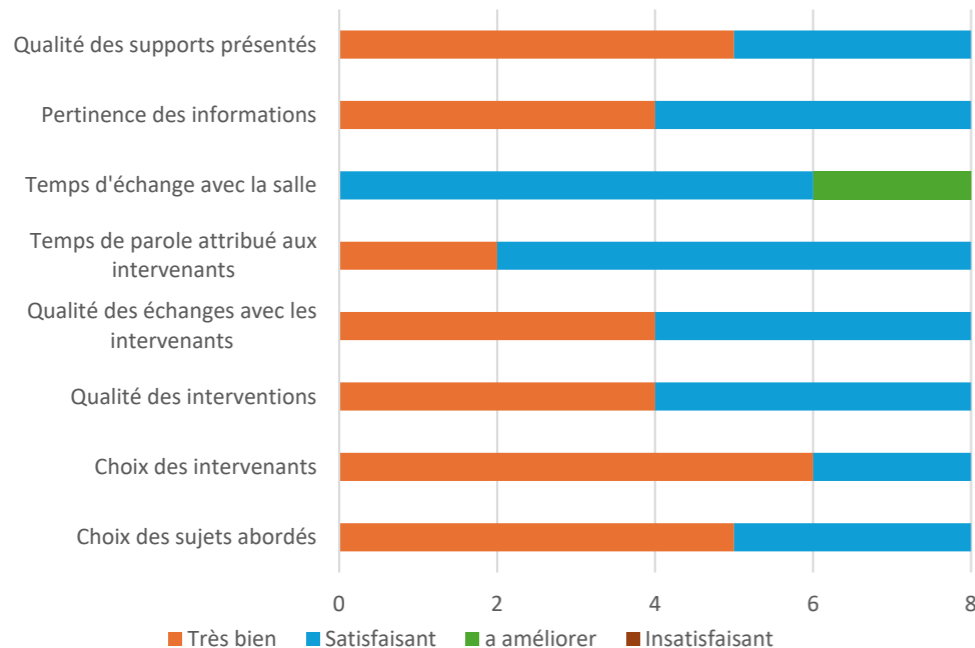
- 14h00 – 14h45 **Evolutions réglementaires : DCE, DERU2, PFAS STEU, circulaire BOUE**
Takoua MHADHBI (DEB) et Jean-Philippe Ghestem (AQUAREF)
- 14h45 – 15h30 **Agrément (révision avis LQ 2026, révision avis LQ 2027, SI agrément)**
Jean-Philippe Ghestem (AQUAREF) et Nicolas Gaury (OFB)
- 15h30 – 15h45 **Actualités Anses**
Christophe Rosin (Anses/LHN)
- 15h45 – 15h55 **Actualités Cofrac**
Sandrine Vigeon (COFRAC)
- 15h55 – 16h05 **Annonces diverses (Bioessais, EIP, ...)**
Jean-Philippe Ghestem (AQUAREF)
- 16h05 – 16h30 **Questions diverses**
- 16h30 **FIN DE LA JOURNÉE**

Introduction

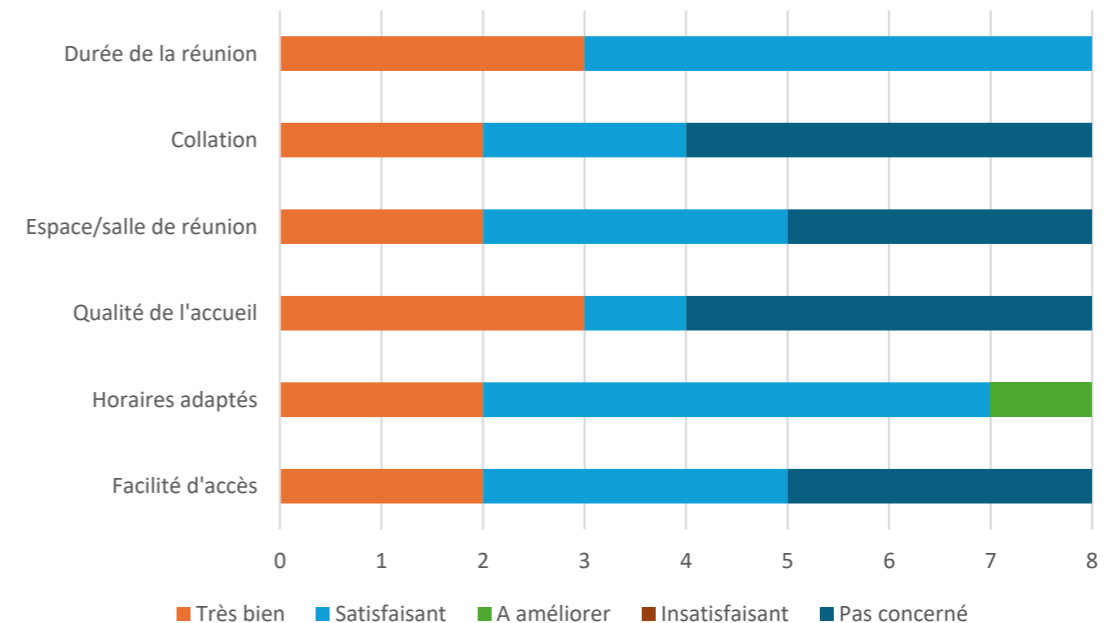
RETEX sur la dernière journée

- Journée consacrée à l'hydrobiologie (7 présentations) et à la physico-chimie (9 Présentations) en format mixte.
- 8 réponses au sondage sur environ 60 participants

Déroulement de la journée



Aspects pratiques



Accueil et Introduction de la journée

- **3^{ème} journée multi-acteurs organisée par l'OFB et Aquaref uniquement sur le volet physico-chimie cette année et en format présentiel pour favoriser les échanges.**
 - > Un sondage sera envoyé aux laboratoires/BE via les associations pour les sujets hydrobiologie.
- **Rappel : lieu d'échanges entre tous les acteurs concernés par la surveillance et l'agrément (DEB, AE/OE, COFRAC, AFNOR, OCILs, associations de laboratoires, OFB et Aquaref)**
 - > Actualités réglementaires
 - > Actualités techniques
 - > Retour d'expérience des laboratoires (agrément, LQ, incertitudes, CIL, marchés AE, ...)
- > Autres acteurs invités : Anses/LHN, ...
- > L'objectif : continuer à associer les laboratoires à l'organisation de la surveillance

Programmation Aquaref et synthèse du questionnaire des laboratoires

Programmation Aquaref 2026-2028

Retours sur l'enquête auprès des parties prenantes

Lauriane Gréaud

- **Préparation du prochain programme scientifique et technique Aquaref :**
 - | Questionnaire à l'attention des gestionnaires et réunion d'un Comité d'écoute des besoins (11 mars 2026) regroupant AE et OE, ANSES-LHN, OFB, ministère de l'écologie (DEB, DGPR)
 - | Questionnaire à l'attention des préleveurs, laboratoires, OCILs, COFRAC ouvert du 18/02 au 02/03/2026
 - | Priorisation des actions avec l'OFB sur la base des retours et des moyens disponibles
 - | Rédaction du nouveau PST pour une période de 2 ans allant de septembre 2026 à septembre 2028 (en cours)
- **Alimentation des réflexions pour le prochain Plan Stratégique Aquaref 2027-2032 :**
 - | Un plan de 6 ans, conformément aux recommandations de la mission d'inspection qui a eu lieu en 2025
 - | Dans la suite du plan actuel, l'accent sera mis sur la concertation avec les parties prenantes (modalités, fréquences)



- Envoi du questionnaire aux abonnés au site Aquaref, aux référents Lab'eau, à la liste de diffusion des journées multiacteurs agrément, mise en ligne sur le site internet et le LinkedIn Aquaref

18/02/2026

Et si vous participiez aux réflexions du programme scientifique et technique 2026-2028 ?

Et si vous participiez aux réflexions du programme scientifique et technique 2026-2028 ?
Aquaref lance sa prochaine programmation et invite les acteurs de la surveillance des milieux aquatiques (laboratoires, préleveurs, organisateurs d'intercomparaisons, COFRAC...) à partager leurs besoins et suggestions pour répondre au mieux aux attentes et exigences de la surveillance.

[Exprimez...](#)

<https://www.aquaref.fr/fr> [En savoir plus](#)

Aquaref pour la surveillance des milieux aquatiques • Vous • ...

Directeur chez AQUAREF - Laboratoire national de référence pour la ...
3 mois • Modifié •

🔔 **Et si vous participiez aux réflexions du programme scientifique et technique 2026-2028 ?**

Aquaref lance sa prochaine programmation et invite les acteurs de la surveillance des milieux aquatiques (laboratoires, préleveurs, organisateurs d'intercomparaisons, COFRAC...) à partager leurs besoins et suggestions pour répondre au mieux aux attentes et exigences de la surveillance.

✍️ Exprimez vos besoins depuis le questionnaire en ligne ouvert jusqu'au 2 mars 2026 inclus : <https://lnkd.in/exmq4A5H>

Toute l'équipe d'Aquaref vous remercie du temps consacré à ce questionnaire !

Aquaref - Enquête : quels sont vos attentes et besoins d'appui par Aquaref ?
form.jotform.com

Enquête : quels sont vos attentes et besoins d'appui par Aquaref ?

Aquaref lance un questionnaire pour recueillir les besoins, suggestions et idées des acteurs de la surveillance des milieux aquatiques (laboratoires, préleveurs, organisateurs d'intercomparaisons, COFRAC) afin de construire son programme scientifique et technique pour la période 2026-2028.

Les objectifs du programme Aquaref sont :

- Accompagner la mise en œuvre et l'évolution de la surveillance des milieux aquatiques.
- Fournir les éléments techniques nécessaires pour répondre aux nouveaux défis réglementaires (DCE révisée, DERU 2).
- Anticiper les besoins d'innovation (substances émergentes, nouveaux outils d'échantillonnage et de mesure comme les EIP ou l'ADN environnemental).
- Assurer le transfert des connaissances via le site internet d'Aquaref.
- Créer un espace de dialogue avec les acteurs pour favoriser la concertation et la co-construction.

Votre participation est essentielle pour que ce programme réponde au mieux aux attentes et aux exigences de la surveillance des milieux aquatiques.

Réponses attendues jusqu'au 2 mars 2026.

Contacts : cecile.levasseur@ineris.fr - lauriane.greud@ineris.fr

Toute l'équipe d'Aquaref vous remercie pour le temps que vous consacrez à ce questionnaire !

Ce formulaire collecte des informations nominatives à usage d'information ou communication externe, objet de la dispense n°7 de la CNIL. Délibération n°2006-138 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe - J.O n°128 du 3 juin 2006. L'usage des informations collectées inclut la prospection non commerciale.
Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant auprès de webmaster-aquaref@ineris.fr ou, pour les abonnés, dans les paramètres de votre compte Aquaref à l'adresse <http://www.aquaref.fr/user/>

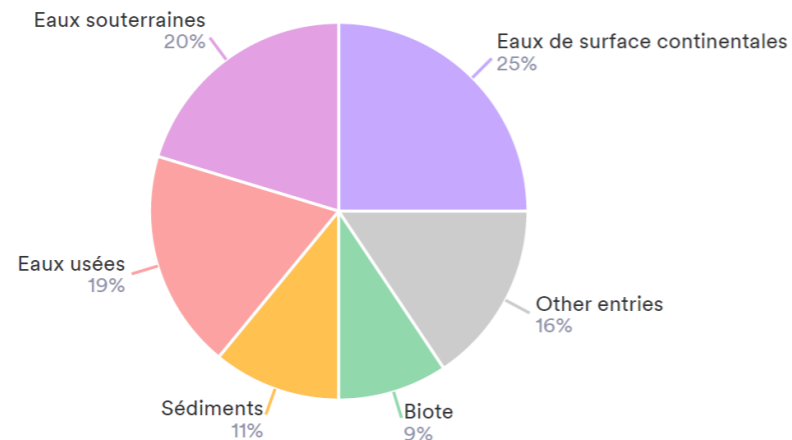
Barre de progression Widget
La barre de progression apparaîtra en haut de votre formulaire.

Enregistrer Suivant

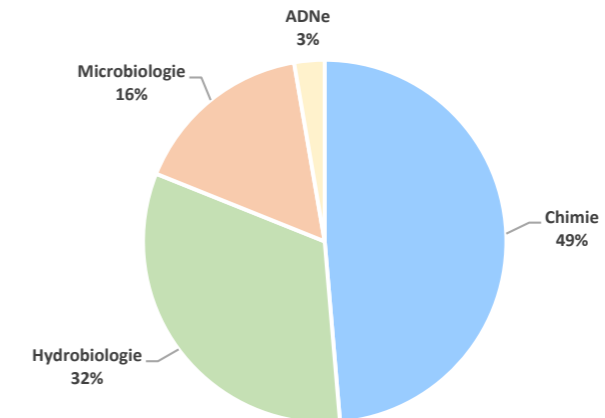
■ 24 répondants :

- | Organisme de prélèvement (1)
- | Laboratoire d'analyse avec une entité prélèvement (14)
- | Laboratoire d'analyse (5)
- | Laboratoire établissement public en hydrobiologie (1)
- | Organisme d'accréditation (2)
- | ONG (1)

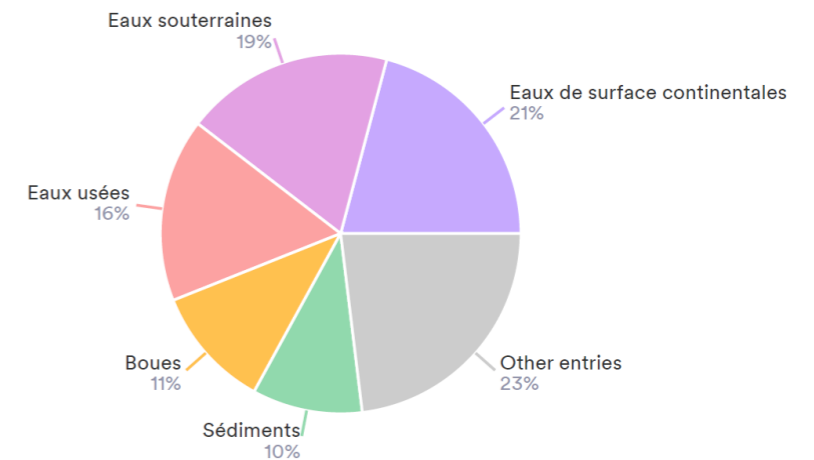
■ Matrices échantillonnées :



■ Domaines d'activité :



■ Matrices analysées :



Dans quels domaines identifiez-vous des manques pour une bonne mise en œuvre de la surveillance réglementaire actuelle ?

Domaine	Nb réponses	Précisions sur les besoins
Opérations d'échantillonnage	8	Filtration sur site vs norme NF EN ISO 5667-3 Recommandations spécifiques pour certains paramètres (PFAS, cyanobactéries, tensio-actifs...)
Analyses chimiques	6	Harmonisation des demandes de substances à surveiller dans les réglementations et les bassins (listes, LQ, agrément...) EIL sur certaines substances et sur des méthodes d'analyses innovantes (notamment PFAS - Top assay, Microplastiques) Besoin de travailler sur approches non ciblées Informations plus en amont sur substances émergentes Volet ER/boues
Fiabilité des données	6	Contrôles qualité différents selon les AE, LQ trop basses
Outils d'échantillonnage passif	5	Besoin d'EIL en lien avec accréditation en cours Besoin de précisions et validation de méthode pour mise en pratique
Bancarisation des données	4	Harmonisation entre les systèmes des agences: référentiels différents (codes méthodes en RMC par ex) Naïade: exploitation difficile car informations disponibles minimales et peu ergonomique Positionnement sur l'interprétation des sommes de paramètres/Manque d'ergonomie pour la mise à jour de la base de données: CIL, LQ, méthode etc...
Outils biologiques (bioessais, biomarqueurs)	2	Besoins de validation d'outils en lien avec la chimie verte

■ Évolution et complexification de la surveillance

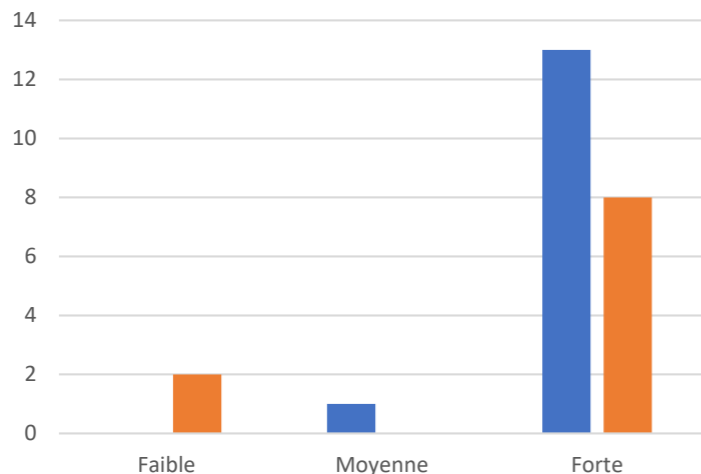
- | Renforcement et évolution du cadre réglementaire : nouvelles substances (PFAS, microplastiques, métabolites...), seuils plus stricts => anticipation difficile
- | Adaptation des stratégies d'échantillonnage : volumes, matrices, transferts inter-milieux, prise en compte du changement climatique
- | Défis analytiques majeurs : détection à l'ultra-trace, matrices de référence difficiles à trouver

■ Défis opérationnels et stratégiques des laboratoires

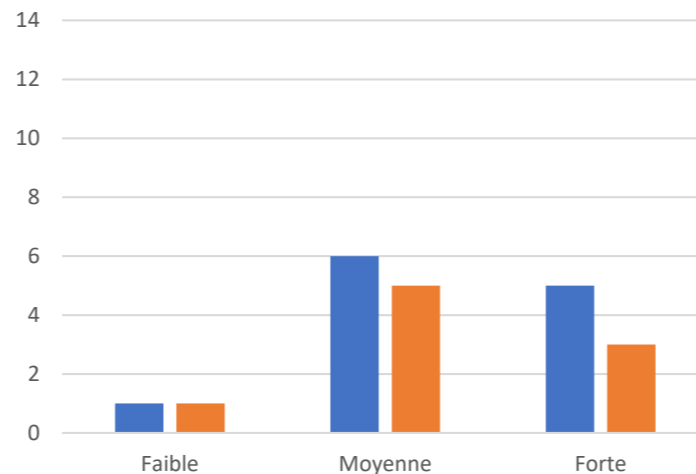
- | Maintien des accréditations dans un contexte d'exigences accrues
- | Investissements en R&D et équipements de pointe
- | Digitalisation : automatisation, traçabilité, cybersécurité
- | Pression opérationnelle : hausse des volumes, délais réduits, coûts contraints
- | Renforcement du rôle : expertise, pédagogie, accompagnement des décideurs
- | Intégration des enjeux RSE (réduction impact environnemental)

Paramètres intégrés à la surveillance réglementaire à court terme sur lesquels Aquaref devrait renforcer ses travaux dans son prochain programme

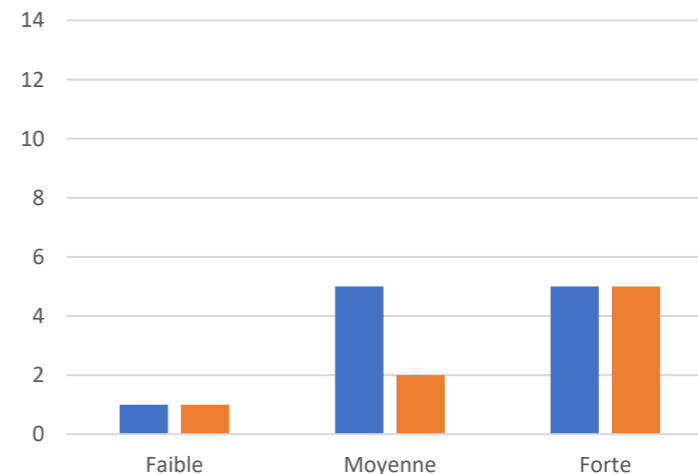
Analyses renforcées pour les PFAS



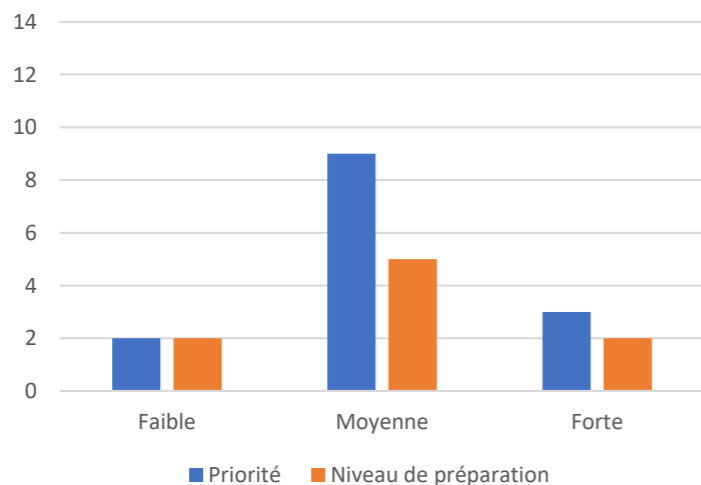
Suivi des pesticides et métabolites



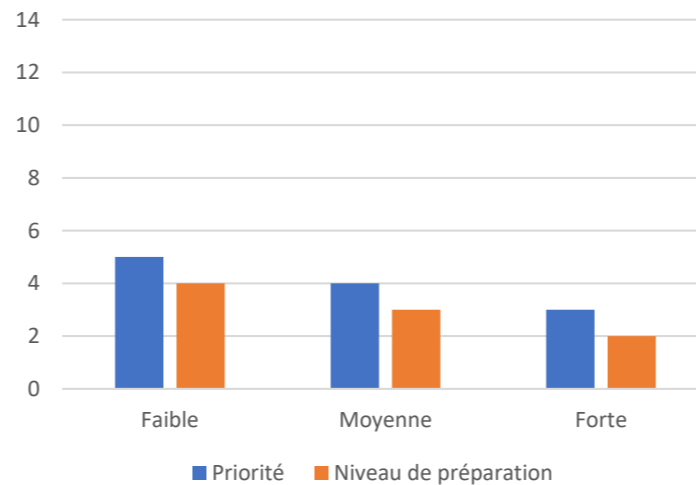
Suivi des micro et nanoplastiques



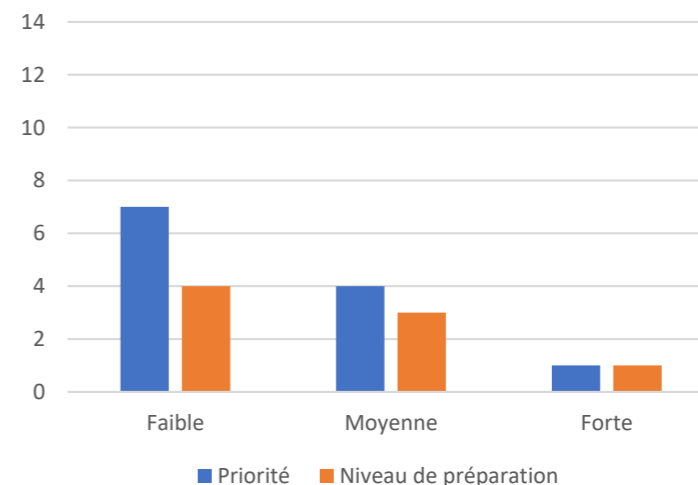
Développement de méthodes pour les résidus pharmaceutiques



Suivi des effets de perturbation endocrine

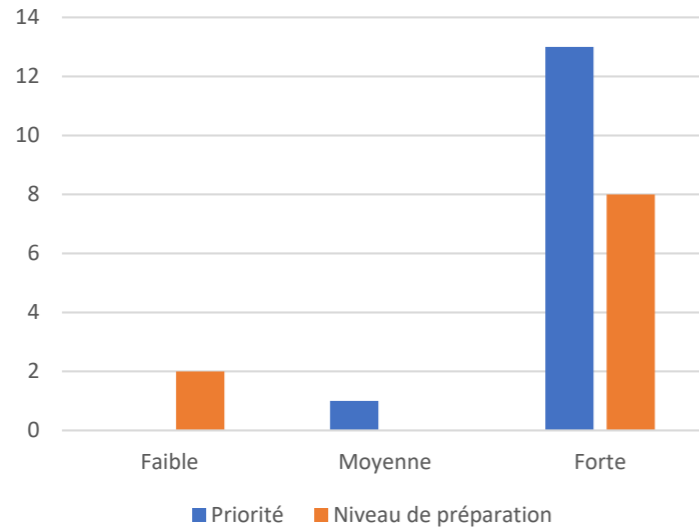


Suivi de la résistance aux antimicrobiens



Paramètres intégrés à la surveillance réglementaire à court terme sur lesquels Aquaref devrait renforcer ses travaux dans son prochain programme

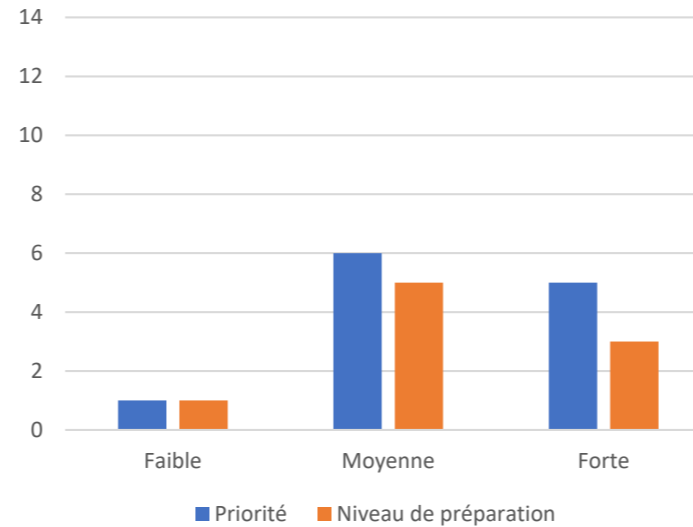
Analyses renforcées pour les PFAS



Besoins:

- Préparation échantillons
- Performance des appareils
- Travailler sur les produits de dégradation
- FTOH - nouvelles substances (Directive Sol) - PFAS iodés et acrylamides

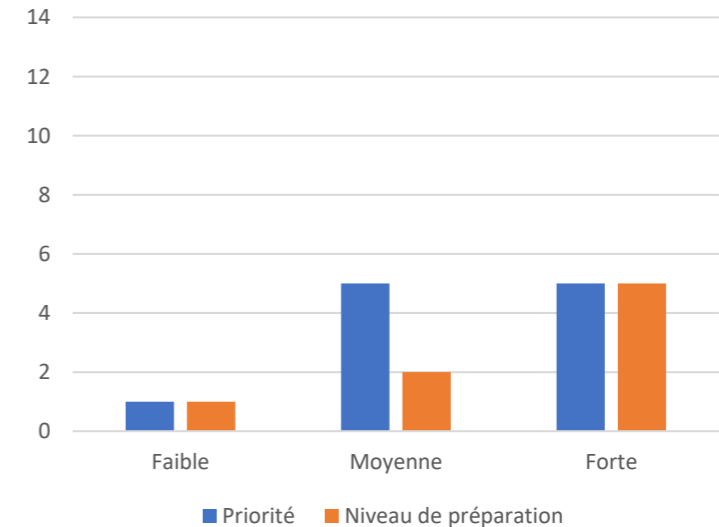
Suivi des pesticides et métabolites



Besoins:

- LQ acceptable
- Ciblé / Non ciblé
- Pesticides fluorés

Suivi des micro et nanoplastiques



Besoins:

- Définition précise (et définitive) du besoin
- Application normalisation sur échantillons réels (ESU et eaux usées)
- Techniques fiables de préparation

CIL - Etalons - Définition des volumes de prélèvements obligatoires et de l'appareillage - Moyens financiers

- **Capteurs in situ :**
 - | Peu ou pas d'utilisation sauf en contexte ER (Arrêtés préfectoraux)
 - | Besoin de **visibilité** sur capteurs ayant des LQ compatibles avec les besoins

- **Echantillonneurs passifs :**
 - | Peu d'utilisation actuellement car pas de demande
 - | Limité à certaines familles (métaux, HAP, triazines) et LQ inadéquates.
 - | Besoin de les **valider sur un maximum de substances + normalisation et EIL**

- **Bioessais, biomarqueurs :**
 - | Peu de réponses sur les bioessais mais une utilisation en routine
 - | Sur biomarqueurs, utilisation pour suivi cyanobactéries, bloom algal
 - | Gammares utilisés
 - | Besoin de poursuivre travaux d'interprétation

- **Analyse non ciblée/suspect**

■ Modes d'échange les plus efficaces :

1. **Journées techniques** citées par la majorité des répondants: entre 1 et 4 par an + mise en ligne
2. Complétées par des **webinaires** à une fréquence plus élevée: à la sortie de rapports/guides/rapports
3. **Réunions** de travail/multiacteurs agrément (1 à 2 par an, visio et mixte)
4. Plateforme collaborative
5. Newsletter

■ Productions d'Aquaref utilisées et avis sur leur format :

1. Guides techniques : prélèvement, analyses
2. Fiches méthodes & mémos techniques
3. Rapports d'études
4. Supports de formation, tutoriels...

=> Formats adaptés dans l'ensemble, **guides utilisés et jugés très complets** mais la charge de travail des équipes ne permet pas d'en prendre connaissance, **fiches méthodes jugées trop succinctes**.

- **Sites internet :**

- | Utilisé pour la documentation technique
- | MAJ des réglementations
- | Pas de suggestions d'amélioration indiquées

- **Expression libre !**

- | Merci pour le travail effectué par l'équipe AQUAREF.
- | Réaliser les suivis environnementaux financés par des fonds publics avec un esprit de service public plus affirmé

- **Anticipation & information** : alerter en amont sur substances émergentes et évolutions réglementaires (DCE, NQE, Watch list)
- **Relais institutionnel** : intégrer les laboratoires en amont des décisions réglementaires
- **Concertation technique** : co-construire des exigences réalistes (LQ, accréditation, faisabilité)
- **Harmonisation des pratiques** : favoriser normalisation (AFNOR) et comparabilité
- **Appui sur les enjeux économiques** : mieux faire reconnaître coûts, délais et investissements (R&D, équipements)
- **Soutien à l'accréditation** : développer intercomparaisons (CIL/EIL) sur matrices et substances émergentes
- **Standardisation des échanges** : simplifier formats de données (EDILABO, XML...) et aligner outils/programmes

Prise en compte dans le PST 2026-2028

Axe 1 : appui réglementaire	Axe 2 : appui aux gestionnaires	Axe 3 : éléments d'aide à la décision
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Textes réglementaires surveillance <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation ou appui à la mise en place ▪ Révision DCE, DERU2, arrêtés PFAS (STEU, boues, ICPE), Liste de vigilance... ❑ Agrément <ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision avis ▪ Appui instruction dossier ▪ Réunion multiacteurs agrément ❑ GT Nationaux et européens <ul style="list-style-type: none"> ▪ GT subs, GT ESO, GT biote, ... ▪ GT européens (WG C) – potentiellement 8 sous groupes ❑ Référentiel Technique National 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Échanges AE/OE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions régulières ▪ Réunions thématiques en fonction des actualités ▪ Appuis au fil de l'eau+ partage (alimentation d'une FAQ sur le site Aquaref) ▪ Travail sur un fichier commun partagé des paramètres à surveiller (avis et recommandations Aquaref) 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Notes sur l'évolution des stratégies de surveillance ❑ Synthèse biocides et métabolites de biocides (contexte ESO) ❑ Note sur la résistance antimicrobienne ❑ Réunion annuelle avec ANSES/LHN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanges sur les sujets communs ▪ Exemples : AMR, MP, REUSE, ...



- **Axe 1 : Appui Technique à l'OFB pour la définition des éléments du RTN du SIE**
 - | Mise en place d'un processus de validation des éléments du RNT et de leur mise à disposition.
=> **Identification en ligne sur le site Aquaref des éléments du RNT**
 - | Question récurrente de la place des guides Aquaref dans la surveillance – **Nouveau format de « guide » proposé**
 - | Question de l'évolution/mise à jour du guide ministère vs guides Aquaref : aller au bout de la réflexion (nécessaire pour une meilleure visibilité vis-à-vis des acteurs de la surveillance)

- **Axe 3 : Réflexions sur l'évolution des stratégies de surveillance**
 - | Dans la suite des campagnes récentes SNPE2/PARC proposition d'une note sur l'articulation des surveillances chimie, méthodes basées sur les effets poussées par la future DCE, ...

- **Axe 3 : Note sur la résistance antimicrobienne**
 - | AMR citée dans la révision de la DCE
 - | Bilan des travaux existants, état des connaissances
 - | Partenaires, compétences pour cette surveillance

the aquatic environment, but little monitoring has taken place. *Appropriate indicators for antimicrobial resistance evolution or transmission* should also be included in the surface water *and groundwater* watch lists and monitored as soon as suitable monitoring methods have been developed. This is in line with the 'European One Health Action Plan against

Échantillonnage

- | Étude **risques d'adsorption PFAS** notamment en contexte Eau Résiduaire
- | Eaux résiduaires : évaluation de protocole (graisse) et **incertitudes** eaux industrielles (suite)
- | **Évaluation de la filtration sur site** pour les anions et nutriments - Stabilité des échantillons (difficultés remontées par certains prestataires)
- | **Contrôle qualités** : bilan mise en œuvre (blancs, doubles, dopage) et nouveaux composés (PFAS ...)
- | **Guides échantillonnage** : révision pour intégrer spécificités PFAS notamment et nouveaux guides (EIP, Eaux Résiduaires, **boues** ...)

Organisation d'une JT



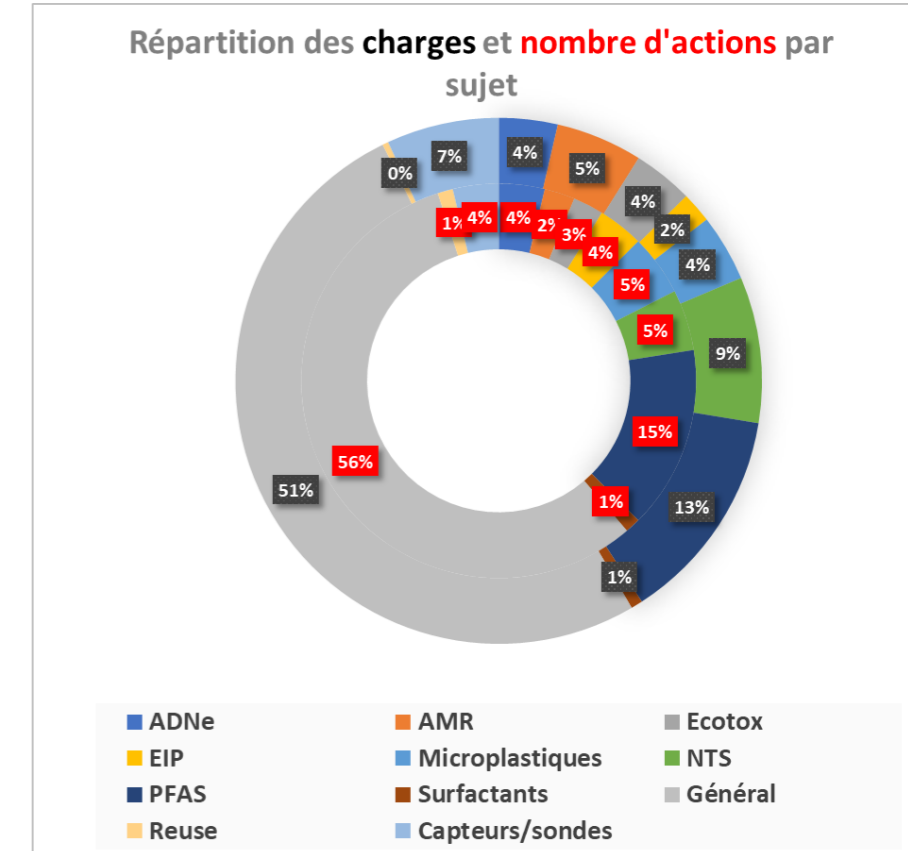
Les enjeux PFAS : poursuites des actions en cours et anticipation

■ Appuis aux surveillances des PFAS :

- | Poursuite des appuis réglementaires (révision DCE, suite arrêtés ICPE, **boues**, STEU)
- | **Expertise métrologique** des données obtenues dans le cadre de l'arrêté PFAS STEU
- | Bilan sur **l'adsorption des PFAS lors de l'échantillonnage** en contexte ER
- | Poursuite développement méthode **TOP Assay** et Recommandations pour la **bancarisation** des résultats
- | **EIL : Exploitation EIL PFAS et TOP Assay de l'automne 2026** et Synthèse des EIL disponibles et des dispersions observées

■ Anticipation :

- | Développements **PFAS volatils** dans les eaux
- | Application du **NTS**, traitements non ciblés pour l'identification de PFAS
- | Etudes : Autres PFAS non surveillés issus d'autres sources yc **liquides ioniques**. Notion réglementaire de « **précurseurs** »



Microplastiques



■ Évolution réglementaire

- | DWD (2020/2184) et DCE (proposition de révision 2022/0344) : Surveillance prospective via liste de vigilance
- | DERU2 (2024/3019) : Surveillance réglementaire dans les eaux d'entrée, de sortie et les boues

■ Réflexions AQUAREF

- | Suite de l'exploitation et de la valorisation des résultats de l'APR OFB/ADEME
- | Problématiques liées au processus d'échantillonnage
- | Développement de **méthodes de préparation des échantillons** en lien avec projet ISO
- | État des lieux des **Matériaux de Référence Certifiés disponibles** => comment développer des matériaux de contrôle internes
- | **Bancarisation des données MP** (lien avec ANSES, Norman WG4 et PARC T9.3)
- | Biblio/revue des méthodes et normes pour **sédiments, eaux de rejets et boues**, avec émissions de recommandations méthodologiques
- | Réflexion sur la **faisabilité d'organiser un EIL microplastiques** (matrices eau potable, ESU, ER, et boues)

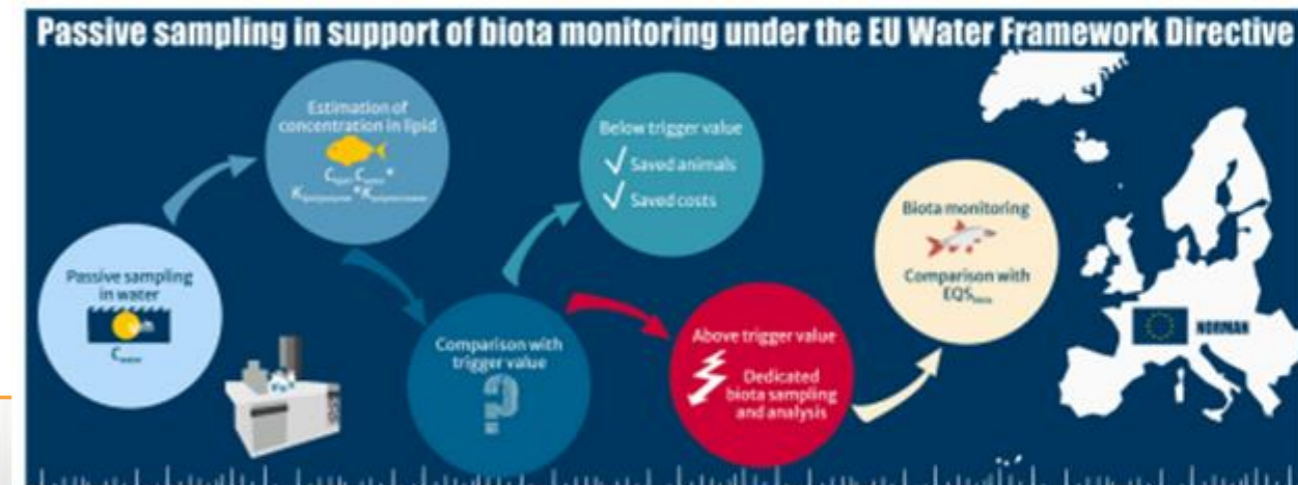
Organisation d'une JT

Echantillonneurs intégratifs passifs (EIP)

- **EIP et constantes (Rs) :** outils de calcul à consolider pour accompagner la surveillance.
 - | POCIS: Proposition d'une procédure simplifiée pour la détermination des RS pour une utilisation en routine ;
 - | Membranes silicone SR: bilan des données existantes, et réflexion sur la modélisation des constantes de calibration manquantes pour une simplification pour les laboratoires

- **EIP pour les pyréthrinoïdes :**
 - | Evaluer l'intérêt des EIP TSP (Tiges silicone polaire) pour l'accumulation de pyréthrinoïdes dans l'eau afin de diminuer les seuils de quantification (étude de faisabilité - pré-tests en laboratoire sur 2026-2028).

- **EIP dans le guide biote UE :**
 - | des approches graduées pour faciliter la surveillance



Capteurs

Sonde UV-Visible et fluorescence

⇒ suite des essais 2023-2026

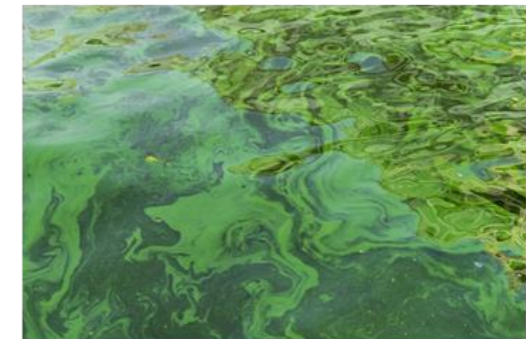
- Essai d'intercomparaison sur 2-3 semaines
- Ateliers d'échanges:
 - | Méthode de compensation de la turbidité
 - | Prise ne compte de la matrice dans les modèles d'étalonnage des paramètres globaux (MES, nitrates, COT, COD...)
 - | Amélioration de la mesure et du calcul des indicateurs optiques
- Journée de restitution



Chlorophylle a et cyanobactéries

⇒ Suite étude biblio 2023-2026

- ⇒ Comparabilité des sondes versus méthode labo
- Essais d'intercomparaison sur site
 - | Eau douce et eau marine
 - | Effet saisonnier, T, effet quenching, types d'algues etc.



Bioessais

- Travail d'accompagnement pour le **suivi du paramètre 8512 SPAS catégorie C** :
 - | Appui à l'utilisation du guide sur le suivi des activités œstrogéniques à l'aide de bioessais à la suite de sa publication
 - | Éventuels travaux techniques pour comparer les résultats issus d'outils chimiques vs biologiques
- Suivi du **sous-groupe de travail européen** de la CIS WG chemicals sur les outils biologiques basés sur les effets, piloté par le JRC : participation à un EIL sur le suivi des PE, contribution à la rédaction du guide EU pour le suivi des PE en application de la DCE révisée
- Suivi des travaux du groupe sur la **normalisation** de bioessais basés sur le mode d'action des substances pour la surveillance de la qualité des milieux
- **Note générale** sur l'évolution des stratégies de surveillance s'appuyant sur une combinaison d'outils chimiques et de bioessais

HRMS – analyses suspectées et non ciblées

- **Développements méthodologiques :**
 - | Pour l'acquisition d'empreintes non ciblées **d'échantillons environnementaux par LC-HRMS**
 - | Mise en place de méthodes d'analyse " générique" pour l'analyse non-ciblée de **sédiment et de biote par chromatographie en phase gazeuse.**
 - | Application d'approches analytiques non-ciblée pour la **détection de PFASs dans le milieu aquatique** (eaux continentales et matrice intégratives). Cette approche de filtration des données HRMS sera ensuite mise sous forme d'un script R avec une interface graphique de manière à être disponible et utilisable pour chaque laboratoire ayant besoin de rechercher des PFAS dans un jeu de données HRMS
- **Fiches méthodologiques d'analyse en mode suspecté et/ou non ciblé**
- **Bancarisation – échantillons électroniques pour de la surveillance rétrospective :**
 - | Vers une **spectrothèque** (en lien avec OneWater) => partage d'étalons (MS2 expérimentaux), de spectres MS2 (dont GC-APCI-HRMS), de données de mobilité ionique...
 - | Suite **Intelligence Artificielle** pour la banque **DSFP** (Digital Sample Freezing Platform)

Données actuelles

- **Appui au SANDRE**
 - | Mise à jour des référentiels SANDRE paramètres, méthodes, ...
 - | Réflexion sur l'ajout de précision dans les fiches SANDRE pour la bonne identification des substances – codes smiles/Inchikey
 - | Réunions SANDRE/OFB/Aquaref/ANSES (LHN)

- **Bancarisation des données « Blanc Terrain »**
 - | Suite de l'action 2023-2026

- **Lien entre produits utilisés et paramètres à surveiller**
 - | **Phytopharmaceutiques**
 - Table de correspondance entre produits vendus (BNV-D) et paramètres à surveiller (SANDRE/ADES/Naiaides)
 - Table à associer à la base C3PO (OFB) ? Lien pression / impact

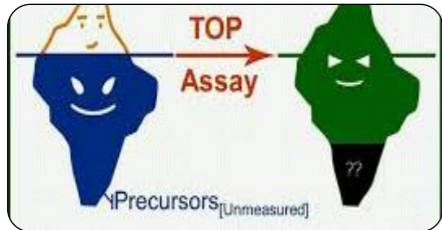


Données futures



Données microplastiques

Type de résultat (nombre, concentration)
Type de microplastiques
Métadonnées



Données de type TOP assay pour les PFAS

Lien avec les actions Aquaref 2023-2026
Définition de la liste des paramètres, structure de la donnée (création des paramètres nécessaires à cet indice)



Ouverture à l'écotoxicologie : biosurveillance et bioindication



Contexte et enjeux

- Les outils écotoxicologiques prennent une place croissante dans la surveillance des milieux, portés par des dynamiques nationales (INERIS, ASTEE, OFB).
- Leur déploiement opérationnel reste toutefois freiné par la difficulté à définir des références pertinentes en conditions réelles.
- En milieu naturel, l'absence de sites témoins comparables limite l'interprétation des réponses biologiques

Objectif : élaborer un **guide opérationnel pour la définition et l'usage de valeurs seuils, harmoniser et valider les pratiques, et faciliter leur appropriation par les acteurs de l'eau.**

Enjeux REUSE

Contexte et enjeux :

Evolutions climatiques entraînent des changements de pratiques : réutilisation des eaux usées, eaux pluviales, stockage d'eaux..

Des évolutions réglementaires ont levé certains verrous, sans détailler le volet surveillance

Objectifs

- Les surveillances actuelles permettent-elles de suivre les impacts potentiels de ces nouvelles pratiques ? Faut il intégrer de nouveaux paramètres ?
- Lien avec l'action sur indicateurs AMR
- Lien avec l'ANSES

Changer les pratiques sur l'usage du plastique et réduire les émissions (GES) en laboratoire

Contexte et enjeux

- Défis actuels au niveau mondial : impacts des changements climatiques et augmentation de la pollution plastique
- Besoin de mieux connaître et réduire l'impact des activités de recherche et de surveillance sur l'environnement
- Nécessité de réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre => Besoin de connaître nos émissions pour évaluer les progrès futurs
- Nécessité de réduire l'usage du plastique => besoin d'expérimenter et de partager

Objectif : Encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'usage du plastique pour les laboratoires d'analyse en chimie et biologie

Volet 1 : Enquête sur la réalisation du BGES et les « bonnes pratiques » pour diminuer l'usage du matériel jetable (dont les plastiques) au sein des labos AQUAREF et des labos prestataires

=> Estimer l'empreinte carbone des labos et construire le BGES selon la réglementation via l'outil GES 1point5

=> Alimenter une base de données partagées de bonnes pratiques (cf. projet RedPlast)



Volet 2 : Sensibilisation et partage des pratiques au travers de webinaires et organisation d'ateliers

Questions ?

Microplastiques

Microplastiques

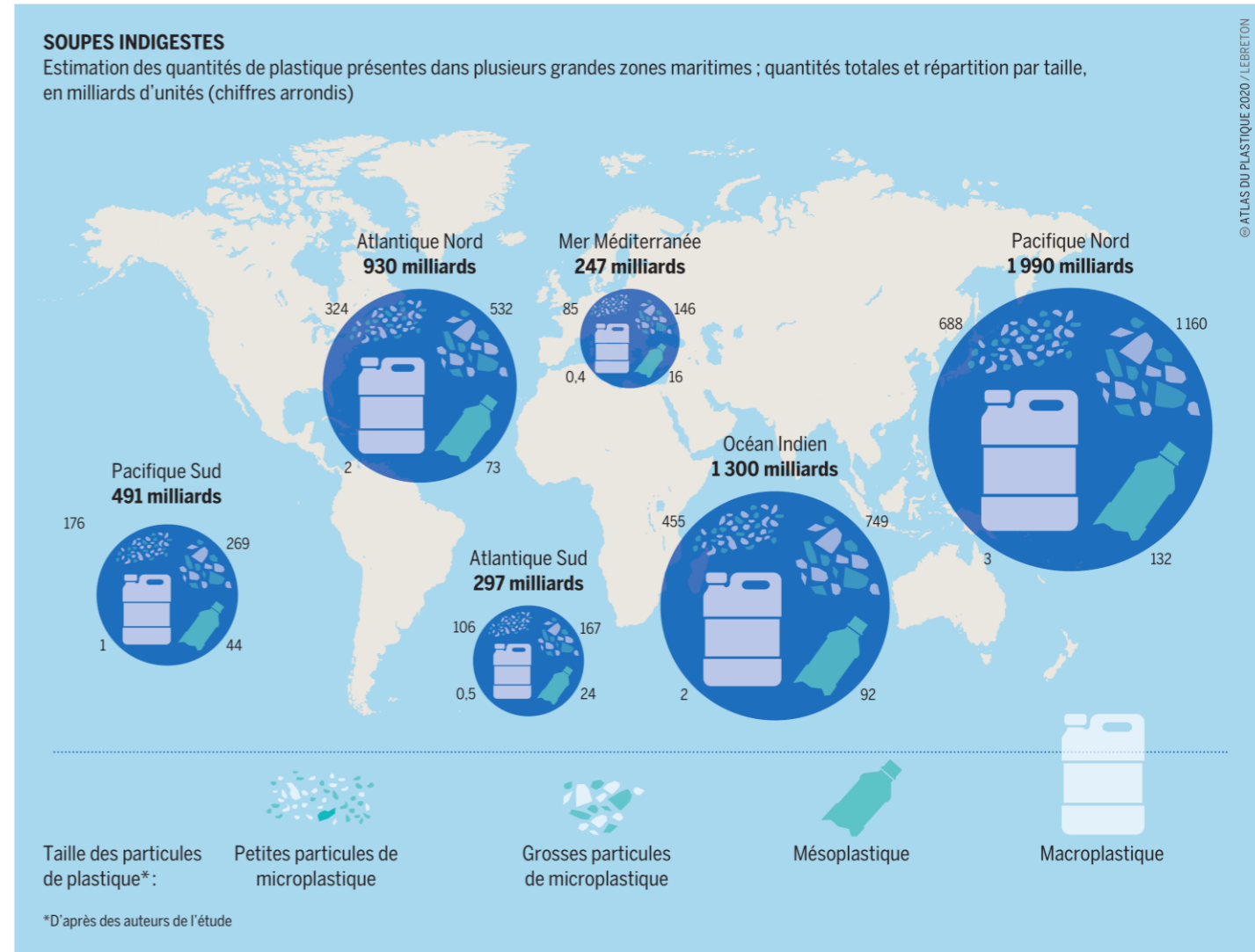
Azziz Assoumani

- Chaque année, **entre 8 à 15 Mt** de déchets plastiques arrivent dans les océans par les eaux continentales, routes, etc.
- Actuellement, entre **75 et 200 Mt** de plastiques se trouvent dans les océans
- D'ici 2050, il y aura **plus de plastiques que de poissons** dans les océans (≈ 750 Mt)



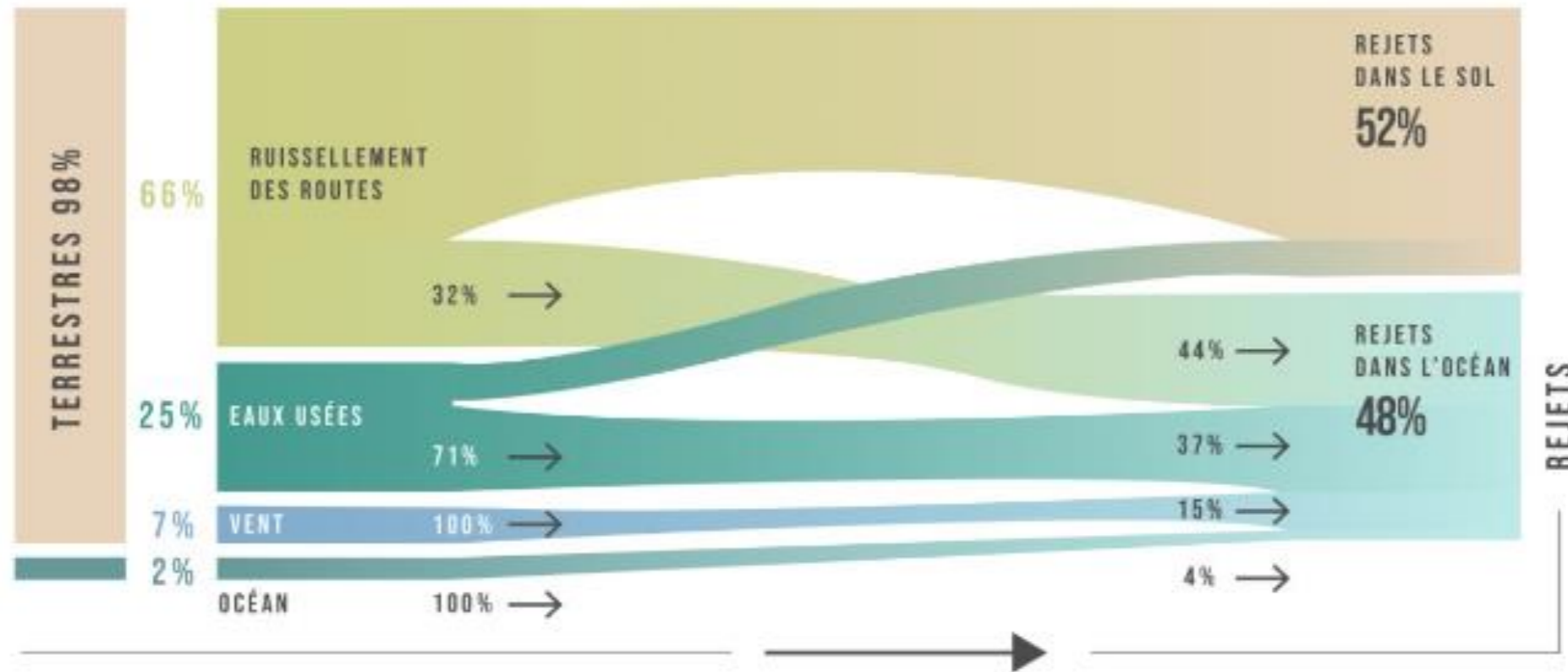
- **Pacifique Nord** : la plus grande et la plus connue. Nommée **6^e continent** (3,5 Mkm² soit ≈ 6 fois la France, et jusqu'à 30 m de profondeur)
- **Méditerranée** : les concentrations **les plus élevées**
- Les **microplastiques** représentent **88 %** des objets flottants **en nombre** et **10 %** en masse
- Avec le temps, les macroplastiques et mésoplastiques se décomposent en microplastiques

=> Une fois dans l'environnement, les **microplastiques** sont très difficiles à récupérer



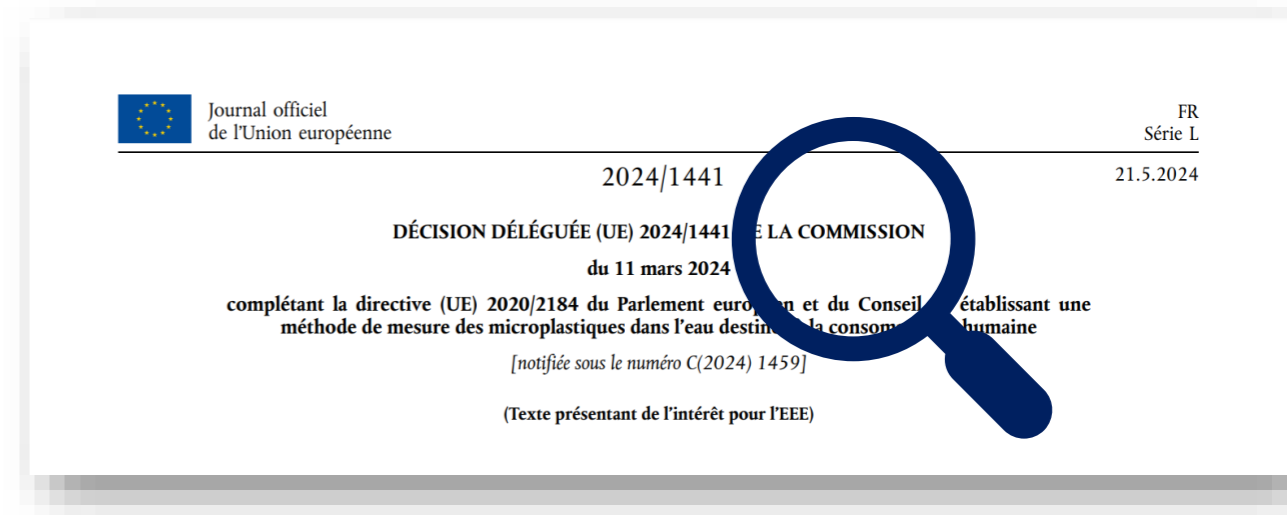
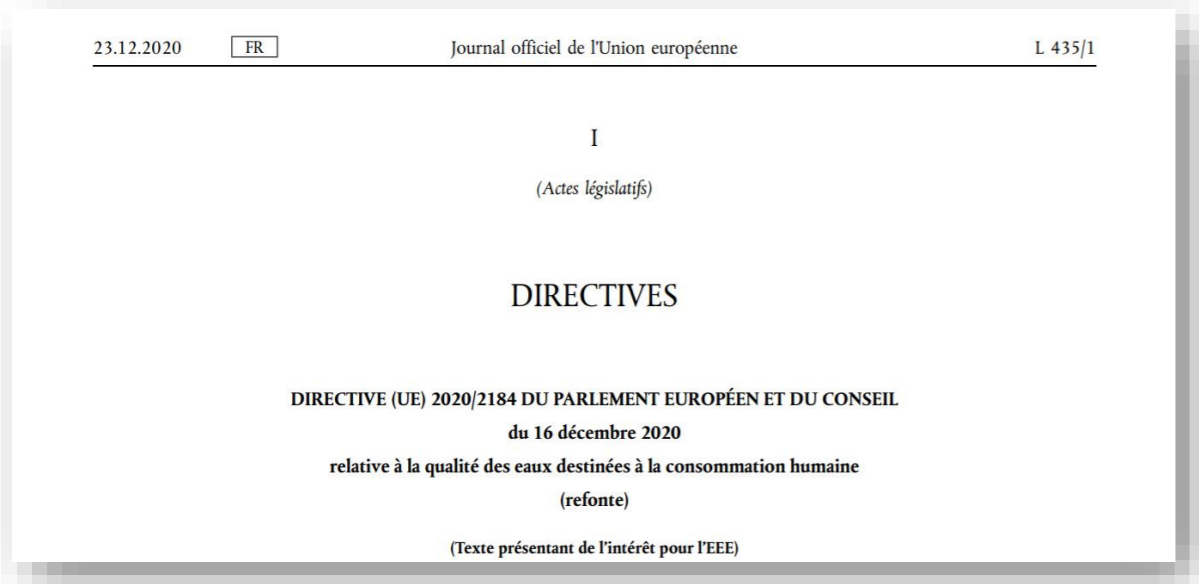
- Microplastiques **secondaires**
 - | Transformation en particules de petite taille **au fil du temps**
 - | Usure, dans l'environnement, des plastiques en fin de vie du fait de l'érosion, de la photodégradation ou d'une attaque biologique
 - | Tous les plastiques mal pris en charge qui se retrouvent dans l'environnement
- Microplastiques **primaires**
 - | **Rejet dans l'environnement** déjà sous forme de particules de petite taille
 - | Usure des plastiques, microplastiques à usage intentionnel et GPI

- 98 % des microplastiques proviennent du milieu terrestre
- Les transferts conduisent à en retrouver 52 % dans les sols et 48 % dans les océans



- Directive Eau potable (EU) 2020/2184

- l Surveillance des microplastiques via une **liste de vigilance** lorsque les méthodes d'analyse le permettront
 - l Objectif d'établir au 12 janvier 2024 une méthodologie de mesure des microplastiques en vue de les introduire sur la liste de vigilance
 - l Décision déléguée (UE) 2024/1441 (11 mars 2024) établit une méthodologie de mesure des microplastiques dans les eaux destinées à la consommation humaine



■ Décision déléguée (EU) 2024/1441

I Quelques définitions

- Concentration en nombre de particules ou fibres par m³ d'eau
- Classification du polymère : polymère prioritaire, polymère synthétique ou naturel modifié, autre
- 10 polymères prioritaires : PE, PP, PET, PS, PVC, PA, PU, PMMA, PTFE, PC
- Classification par taille

I Méthode de mesure des microplastiques

- Filtration en cascade de 1000 L d'eau au minimum
- Particules entre 20 µm et 5 mm et fibres entre 20 µm et 15 mm
- Mesurande : taille, forme, nature, concentration en nombre par m³ d'eau

- DCE révisée (UE 2026/805)
 - I Surveillance des microplastiques via une **liste de vigilance** lorsque les méthodes d'analyse le permettront

DIRECTIVE (UE) 2026/805 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

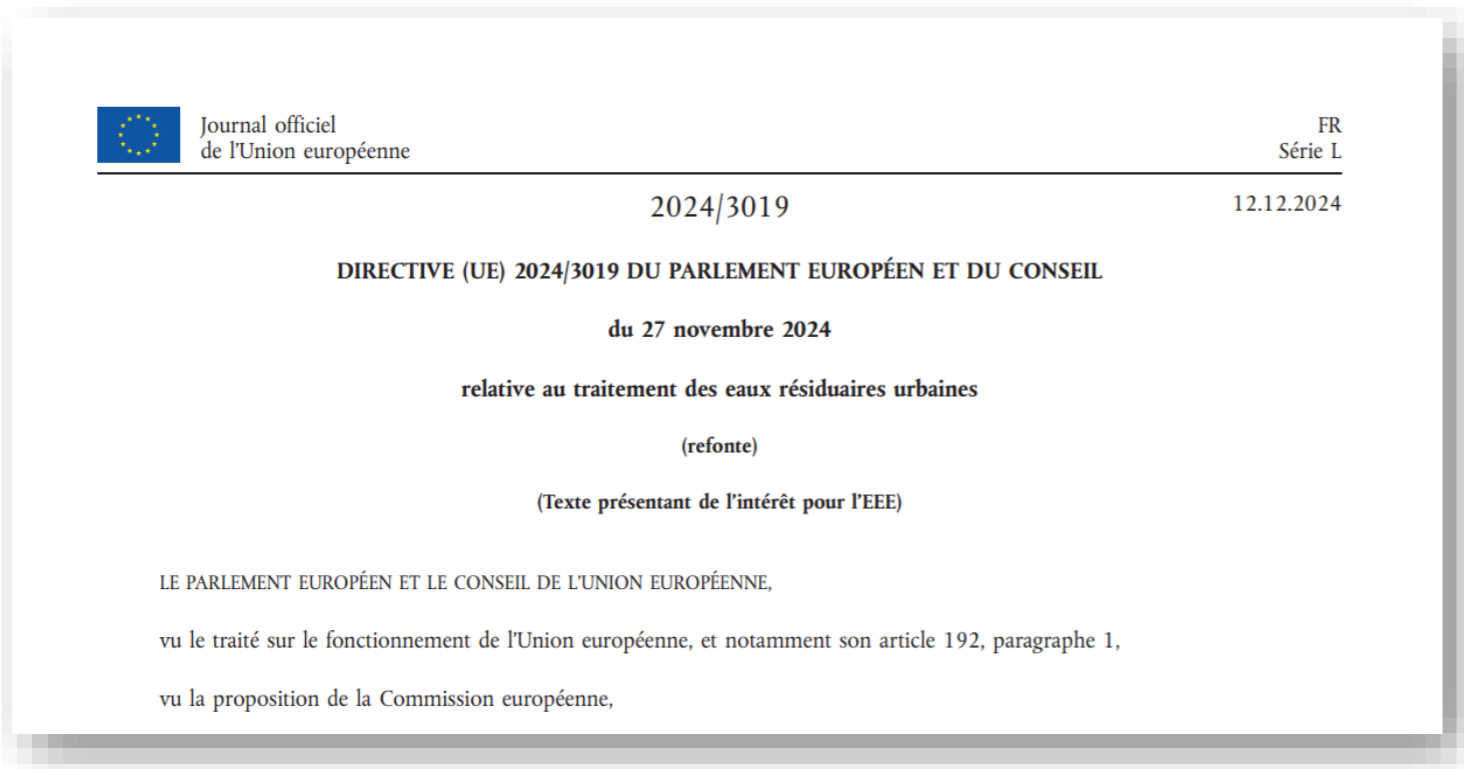
du 30 mars 2026

modifiant la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, la directive 2006/118/CE sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration et la directive 2008/105/CE établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

En vertu de la directive 2000/60/CE, les États membres sont tenus de recenser les masses d'eau utilisées pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine, de les surveiller, de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la détérioration de leur qualité et de réduire le degré de traitement de purification nécessaire à la production d'eau propre à la consommation humaine. Dans ce contexte, les microplastiques ont été recensés comme présentant un risque potentiel pour la santé humaine, mais davantage de données de surveillance sont nécessaires pour confirmer la nécessité de fixer des normes de qualité pour les microplastiques dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Les microplastiques devraient donc être inclus dans les listes de vigilance des eaux de surface et des eaux souterraines et être surveillés dès que des méthodes de surveillance appropriées seront disponibles. Dans ce contexte, il convient de tenir compte des méthodes, élaborées au titre de la directive (UE) 2020/2184, pour la surveillance et l'évaluation des risques liés aux microplastiques dans l'eau potable.

- Directive eaux résiduaires urbaines (UE) 2024/3019
 - I Champ d'application élargi aux eaux de pluie dans l'objectif de réduire la présence de déchets et microplastiques dans l'environnement
 - I Mesure des microplastiques dans les boues et les eaux d'entrée et de sortie de station de traitement des eaux résiduaires



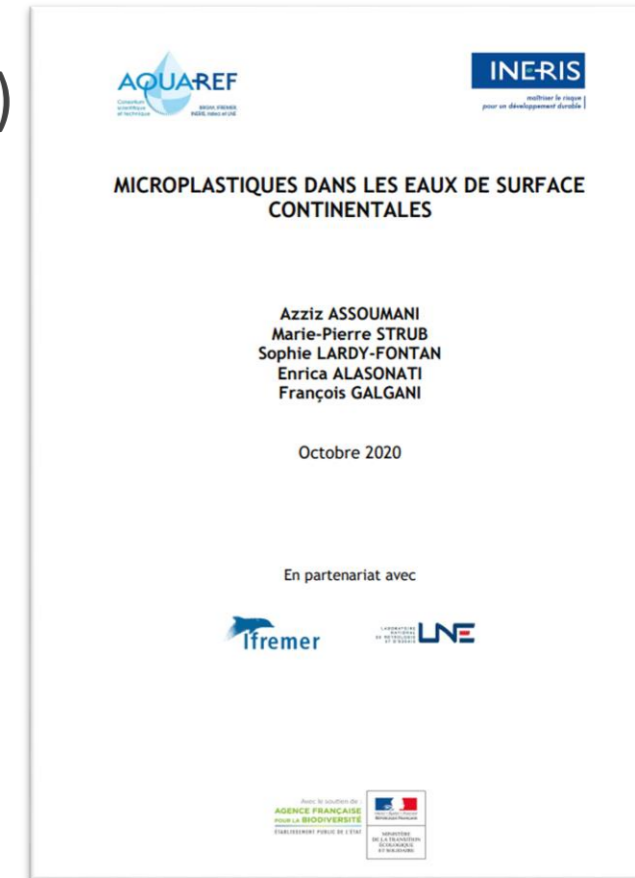
A court terme, il n'y a pas de surveillance réglementaire planifiée, compte tenu de l'absence de protocoles harmonisés

Transposition en droit français le 31 juillet 2027 au plus tard
1^{er} rapportage le 31 décembre 2028 au plus tard

- Besoin de méthodes d'échantillonnage et d'analyse harmonisées
 - | Les méthodologies de mesure des microplastiques dans les échantillons d'eau manquent de cohérence
 - | Une méthodologie cohérente commence à émerger, mais il n'existe toujours pas de protocole universel
 - | Les travaux de recherche et la normalisation visent à remplir ce besoin
 - ISO
 - **ISO 5667-27** Qualité de l'eau – **Echantillonnage** Partie 27 : Recommandations pour l'échantillonnage des microplastiques dans l'eau - **Publiée en mars 2025**
 - **ISO/NP 16094-1** Qualité de l'eau - **Analyse** des microplastiques dans l'eau – Générale – **en cours**
 - **ISO/NP 16094-2** - Qualité de l'eau - **Analyse** des microplastiques dans l'eau Partie 3: **Méthodes de spectroscopie vibrationnelle** pour les eaux à faible teneur en matières en suspension, y compris l'eau potable – **Publiée en septembre 2025**
 - **ISO/NP 16094-3** - Qualité de l'eau - **Analyse** des microplastiques dans l'eau Partie 3: **Méthodes thermo-analytiques** pour les eaux à faible teneur en matières en suspension, y compris l'eau potable – **en cours**
 - **ISO/NP 16094-4** – **Préparation d'échantillon** – **en cours**
 - **ISO/NP 16094-5** - **Ecotoxicologie** – **à l'arrêt**
 - AFNOR
 - **XP T90-968-1** - Qualité de l'eau - **Analyse** des Microplastiques dans les eaux de consommation humaine et les eaux souterraines - Partie 1 : **méthodes utilisant la spectroscopie vibrationnelle** – **Publiée en décembre 2023**
 - **XP T90-968-2** - Qualité de l'eau - **Analyse** de microplastiques dans l'eau destinée à la consommation humaine et les eaux souterraines - Partie 2 : **méthode par pyrolyse GC/MS** après microscopie – **Publiée en juin 2025**

- Programme 2019 : veille scientifique et technique sur les microplastiques dans les eaux de surface continentales (Octobre 2020)
 - | Ineris, LNE, Ifremer

- Programmes 2020-2026
 - | Ineris, LNE, INRAE
 - | Participation au GT Métrologie des microplastiques
 - | Connexions avec GT et experts nationaux et européens
 - | Veille normative
 - | Liens avec les programmes de recherche en cours aux niveaux français et européens
 - | **2022-2025 : Appui technique dans le cadre de l'Appel à Projets de Recherche OFB-Ademe « Caractérisation et quantification des microplastiques en milieux continentaux - sols, eaux et transferts »**



Pratiques d'analyses sur les eaux résiduaires dissous/particulaires

Pratique d'analyse sur les ER (dissous/particulaire)

Azziz Assoumani

- Révision des guides AQUAREF
 - | Réflexion sur le format des guides
 - Format plus court et plus technique
 - Révisions du format prévues dans le programme 2026-2028
- Guide Analyse eaux de rejets
 - | En cours de révision
 - | Réflexion sur la séparation des phases particulaire et aqueuses pour les échantillons avec une concentration de MES > 250 mg/L
 - Enquête auprès des associations de laboratoires :
=> 6 retours

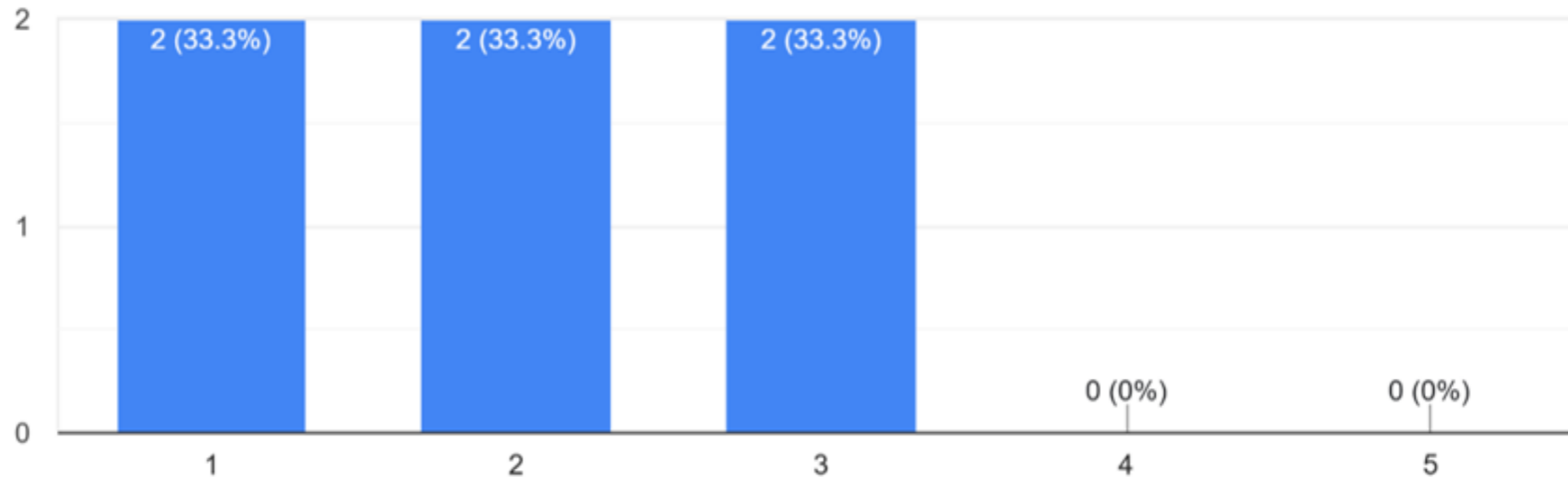
Analyse des échantillons d'eaux de rejets : séparation des phases aqueuses et particulaires

Dans le cadre de la révision du guide AQUAREF sur l'analyse des eaux de rejets, nous vous proposons de répondre à ce questionnaire, en utilisant notamment vos retours d'expérience sur les campagnes RSDE-STEU et sur l'application des recommandations de l'annexe technique RSDE-STEU relatives à la séparation des phases aqueuses et particulaires au-delà de 250 mg/L.

- Faisabilité de l'analyse séparée

Sur une échelle de 1 à 5 (1°: très difficile à 5°: très facile), quel est votre retour d'expérience sur la faisabilité de l'analyse des échantillons avec séparation des phases ?

6 responses



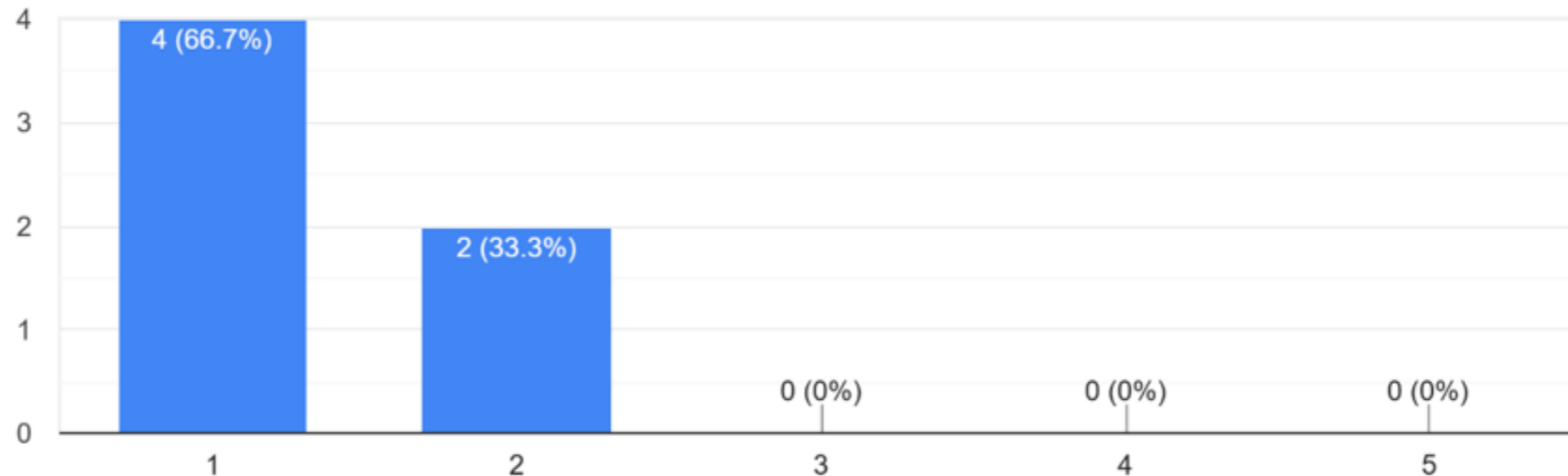
=> Difficile

- Faisabilité de l'analyse séparée
 - I Organisation lourde
 - Analyse des MES en amont, ajoute de 24 h de délai ou double préparation
 - I Séparation complexe
 - Centrifugation imparfaite, matrices grasses et MES hétérogènes difficiles à traiter
 - I Manque de matière
 - Faibles quantités de MES et volumes d'échantillon insuffisants pour la phase solide
 - I Impact analytique fort
 - Méthode chronophage, risque accru de contamination, doublement des analyses
 - I Incertitudes méthodologiques
 - Absence de protocole harmonisé pour la phase particulaire et fiabilité des résultats questionnée

■ Validation de méthode

Sur une échelle de 1 à 5 (1°: très difficile à 5°: très facile), quel est votre retour d'expérience sur la validation des méthodes d'analyse des échantillons avec séparation des phases ?

6 responses



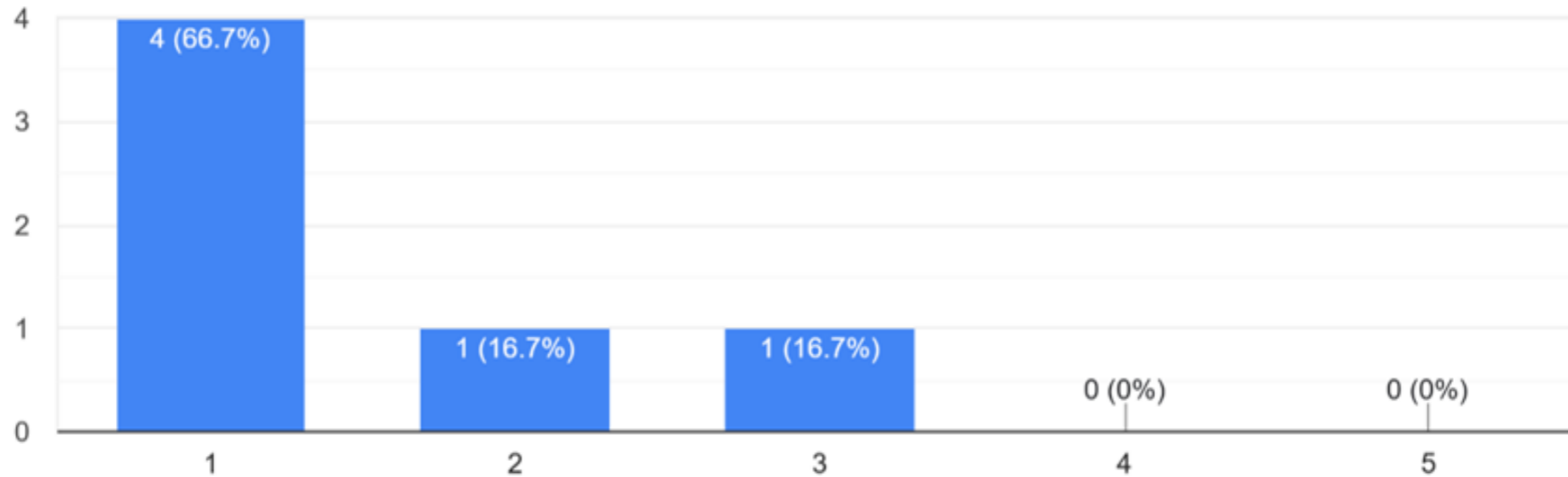
=> Très difficile

- Validation de méthode
 - I Validation globale très difficile
 - Forte hétérogénéité des MES et faibles quantités disponibles
 - I Validation souvent partielle
 - Essais limités à des eaux < 250 mg/L ou ciblés sur certains risques (contamination, extraction MES)
 - I Approche privilégiée
 - Recours à des méthodes déjà validées séparément pour l'eau et les MES
 - I Freins opérationnels
 - Difficulté à trouver des matrices représentatives, organisation lourde et gestion des données complexe
 - I En pratique
 - Seule la phase dissoute est généralement validée

- Assurance qualité et accréditation

Sur une échelle de 1 à 5 (1°: très difficile à 5°: très facile), quel est votre retour d'expérience sur la mise en œuvre d'un système d'assurance qualité et sur l'accréditation de vos méthodes d'analyse des échantillons avec séparation des phases ?

6 réponses



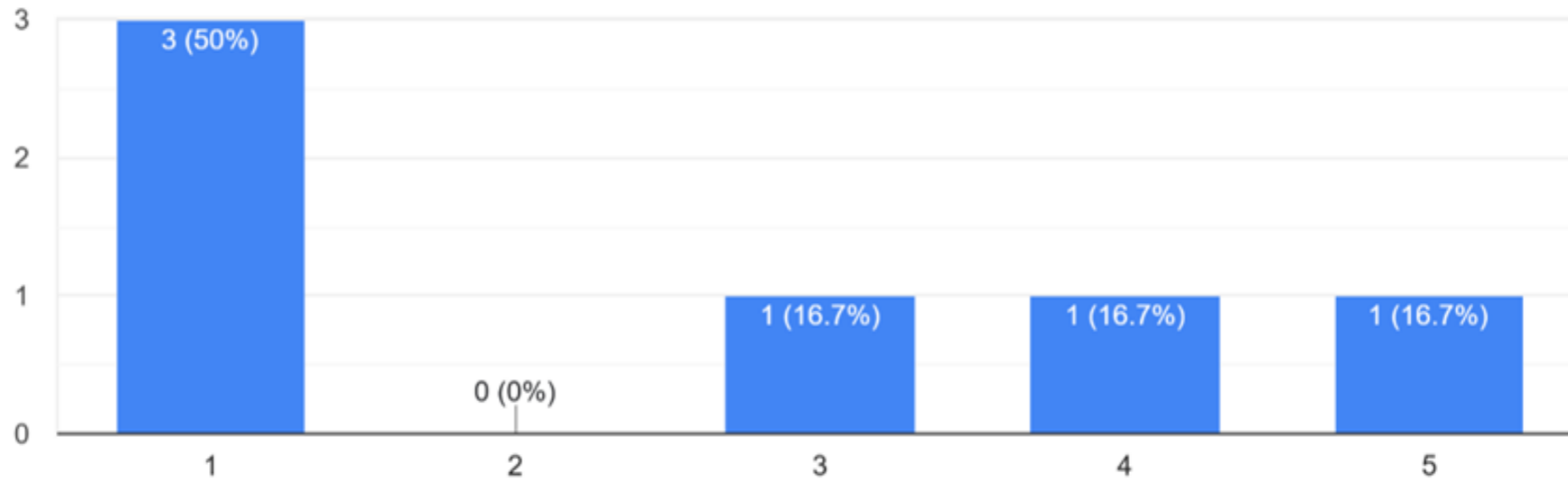
=> Très difficile - Difficile

- Assurance qualité et accréditation
 - I Accréditation limitée
 - Possible sur eaux résiduaires sans séparation de phase, mais pas pour les résultats agrégés ni la phase particulaire
 - I Mise en œuvre complexe
 - Système d'assurance qualité global avec séparation de phase jugé incertain ou peu réaliste
 - I Charge méthodologique élevée
 - Nécessité de gérer plusieurs validations en parallèle (filtrat, brut, MES)
 - I Couverture incomplète
 - Certains laboratoires sont accrédités sur l'eau, mais pas sur la phase particulaire / MES

- Fiabilité des résultats

Sur une échelle de 1 à 5 (1 : fiabilité identique à 5 : fiabilité très fortement augmentée), pensez-vous que l'analyse des échantillons avec séparation des phases **augmente la fiabilité des résultats** par rapport à l'analyse des échantillons sans séparation des phases ?

6 responses



=> Très faiblement augmentée – Faiblement augmentée

■ Fiabilité des résultats

I Fiabilité non clairement améliorée

- La séparation des phases peut aider pour certains composés adsorbés, mais n'apporte pas de gain net dans les conditions de routine

I Risque accru d'erreurs et d'incertitudes

- Multiplication des étapes, MES complexes, analyses souvent non accréditées

I Freins analytiques majeurs

- Faibles quantités de MES, LQ élevées et incertitudes importantes (jusqu'à ~60 %)

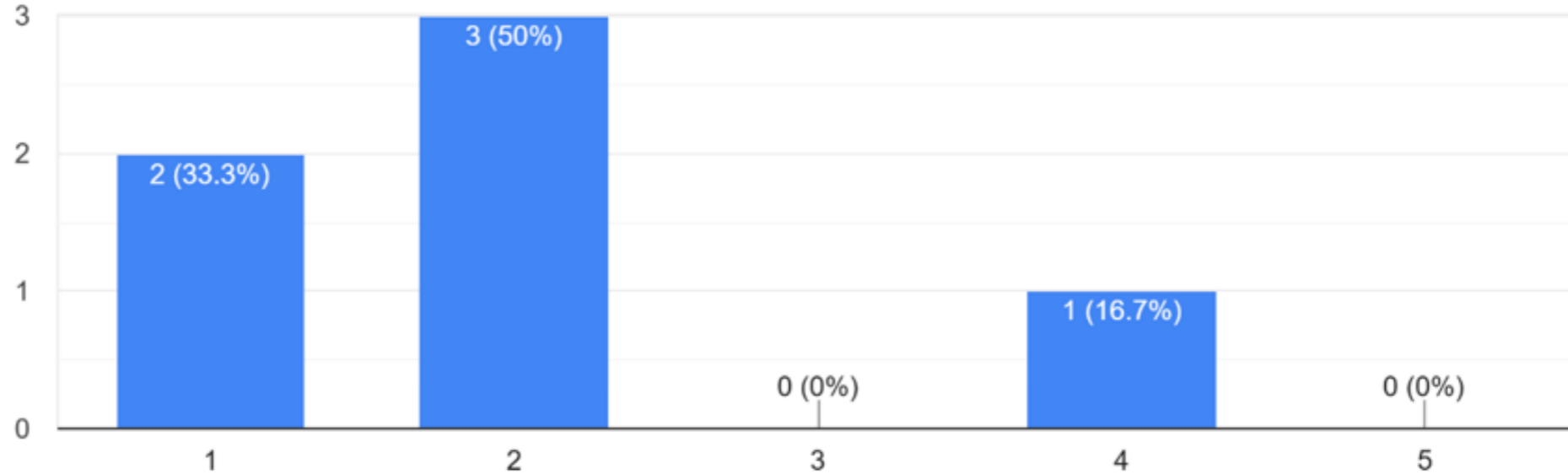
I Évaluation encore insuffisante

- Besoin d'EIL plus réalistes et d'une approche permettant aussi de considérer une baisse de fiabilité

- Expression des résultats

Sur une échelle de 1 à 5 (1 : très difficile à 5 : très facile), quel est votre retour d'expérience sur **l'expression des résultats** de l'analyse des échantillons avec séparation des phases (par ex., calcul des résultats, estimation et prise en compte de la LQ) ?

6 responses



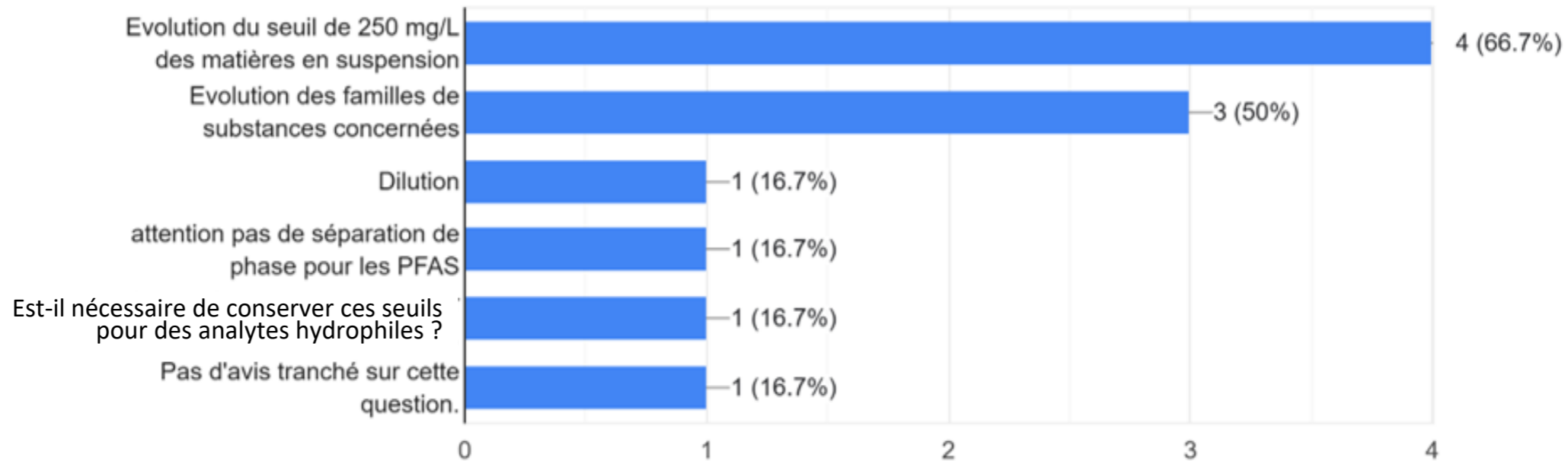
=> Difficile

- Expression des résultats
 - I Calculs complexes
 - Risque accru d'erreurs, notamment en contexte RSDE
 - I Automatisation possible mais fragile
 - Mise en place lourde, erreurs récurrentes et besoin de vérifications
 - I Résultats difficiles à interpréter
 - Compréhension limitée par les clients, générant de nombreuses discussions
 - I Hétérogénéité des rendus
 - Variations selon les conventions de reporting (ex. « < LQ » vs « LQ/2 »)
 - I Difficultés particulières
 - Calcul de la concentration agrégée, pesée de la phase particulaire

- Recommandations des labos

Si la séparation des phases est maintenue pour l'analyse des eaux de rejets, quelles recommandations seraient utiles pour améliorer le système actuel ?

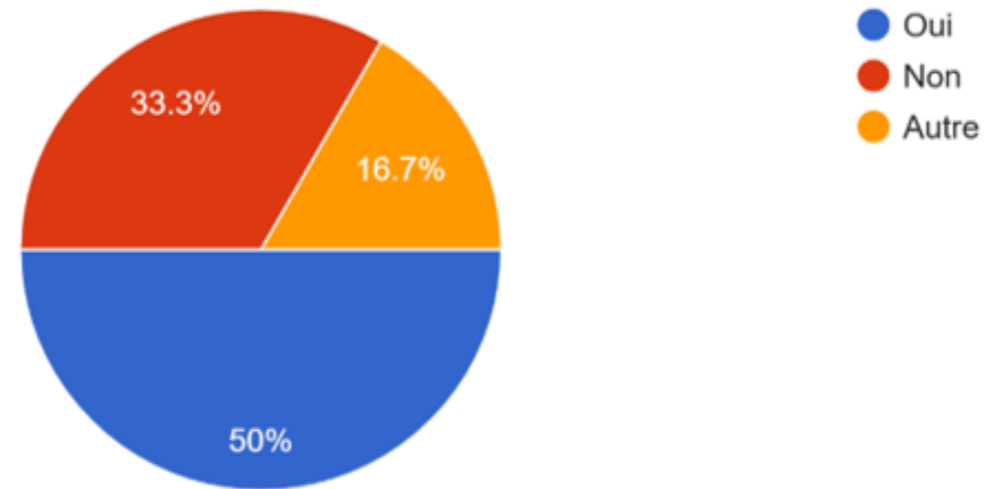
6 responses



■ Regroupement des extraits

Est-ce que l'option séparation des phases et groupement des extraits est envisageable ?

6 réponses



■ Regroupement des extraits - Autres

I Les avantages

- Réduction du nombre d'analyses chromatographiques
- Suppression des calculs associés
- Facilité de lecture et de compréhension des résultats

I Les adaptations nécessaires

- Il faudrait identifier la manière dont les étalons internes sont pris en compte pour la phase dissoute et la phase particulaire
- Un nouveau travail de mise au point et de validation de méthode serait nécessaire

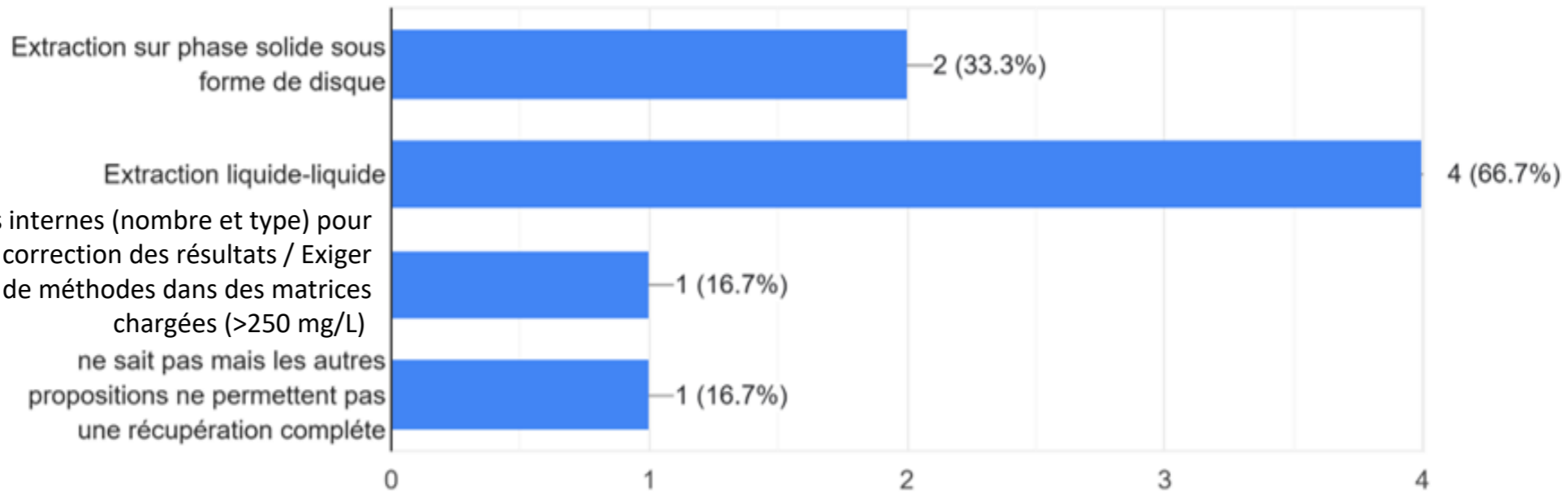
I L'applicabilité des méthodes

- Souvent, les extractions L/L sont performantes et permettent de s'affranchir du besoin de séparation de phase
- Laisser le laboratoire gérer le seuil à partir duquel sa méthode n'est plus applicable et le moyen de gérer cette analyse (dilution, séparation de phase...) serait préférable

- Propositions d'évolution

Si la séparation des phases des échantillons d'eau n'est pas maintenue, quelles propositions auriez-vous en matière d'évolution ?

6 responses

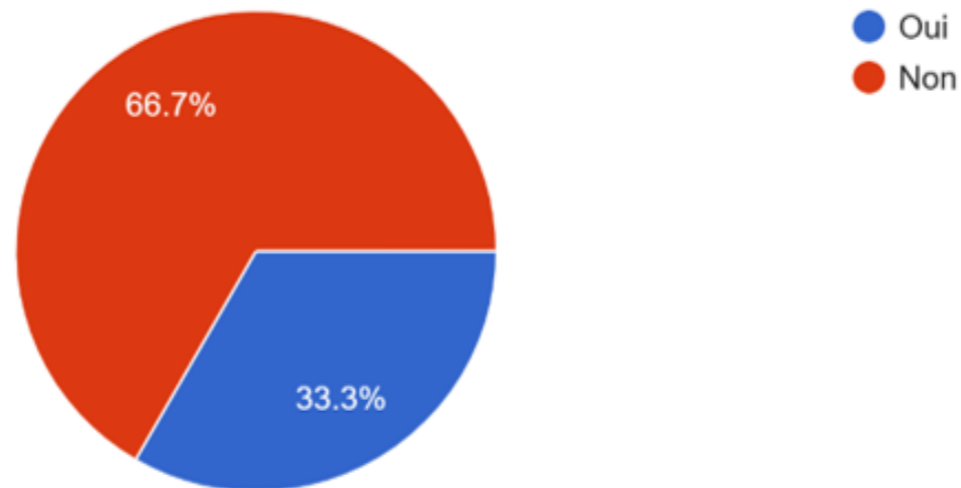


Exigence sur les étalons internes (nombre et type) pour permettre une meilleure correction des résultats / Exiger des preuves de validation de méthodes dans des matrices chargées (>250 mg/L)
 ne sait pas mais les autres propositions ne permettent pas une récupération complète

- Normes NF T90-210 et FD T90-230

Pensez-vous que les exigences des normes NF T90-210 et FD T90-230 sont **applicables et suffisantes** sur ce type de matrice ?

6 responses



- Normes NF T90-210 et FD T90-230 - **Non**
 - | Validation encore difficile
 - Répartition soluble/adsorbée difficile à simuler, d'où le besoin d'un protocole standardisé d'extraction/validation
 - | Suffisantes pour la phase aqueuse
 - A condition d'utiliser des matrices représentatives et homogènes
 - | Insuffisantes pour les MES
 - Les exigences actuelles ne couvrent pas correctement la validation sur la phase particulaire
 - | Manque sur la filtration
 - Absence de cadre spécifique, nécessitant un protocole dédié pour les eaux > 250 mg/L de MES

- Assouplissement des recommandations dans le guide Analyse eaux résiduaires
 - I Fortes concentrations de MES
 - Le laboratoire décide de la méthode de gestion des échantillons : séparation des phases ou non
 - I Séparation de phase
 - Le laboratoire définit le seuil de coupure au-delà duquel il réalise la séparation des phases
 - I Analyse
 - Le laboratoire valide la méthode, y compris le seuil de coupure
 - I Rendu de résultat
 - Concentration phase totale (eau brute) : paramètre calculé ou non
 - La concentration sur phase particulaire peut être rendue mais ne sera pas exigée

Point sur les marchés AE/OE et campagnes réglementaires PFAS (recommandations AQUAREF, retour des laboratoires, échanges AE/OE/Labos)

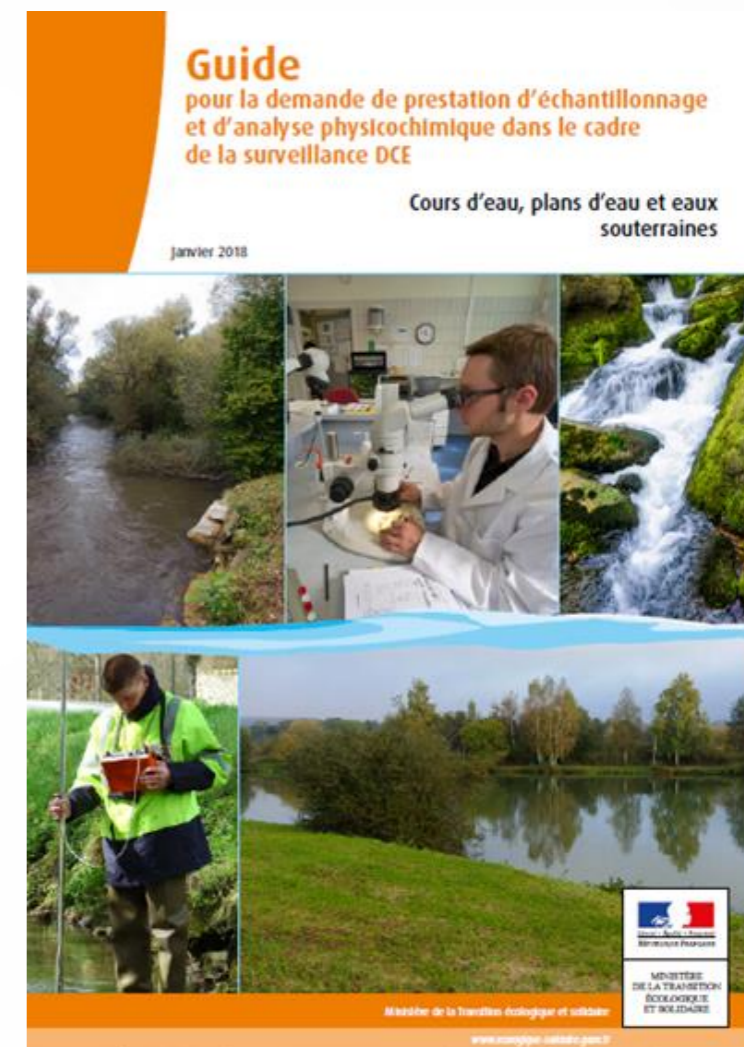
Documents et exigences techniques pour la surveillance

- **Arrêté surveillance** pour les listes de substances et quelques exigences techniques
 - Fraction d'analyse (brut/dissous) – dissous autorisé pour les détergents
 - Autorisation des EIP



- **Arrêté surveillance** pour les listes de substances et quelques exigences techniques
 - Fraction d'analyse (brut/dissous) – dissous autorisé pour les détergents
 - Autorisation des EIP

- **Guide ministère**



- **Arrêté surveillance** pour les listes de substances et quelques exigences techniques
 - Fraction d'analyse (brut/dissous) – dissous autorisé pour les détergents
 - Autorisation des EIP

- **Guide ministère**

- **Guides Aquaref** en absence d'informations dans le guide ministère.
 - Réflexion en cours pour clarifier guide ministère/guides Aquaref

-



- **Arrêté surveillance** pour les listes de substances et quelques exigences techniques
 - Fraction d'analyse (brut/dissous) – dissous autorisé pour les détergents
 - Autorisation des EIP

- **Guide ministère**

- **Guides Aquaref** en absence d'informations dans le guide ministère.
 - Réflexion en cours pour clarifier guide ministère/guides Aquaref

- **Avis agrément** pour les limites de quantification et quelques méthodes imposées (indice, digestion sediment, ...)



- Proposition par Aquaref d'une liste de codes/paramètres considérés comme « non pertinents » pour la surveillance (2022)
 - | Substances instables
 - | Formes salines
 - | Formes énantiomères
 - | Pas de méthode spécifique (dithiocarbamates par ex)

Pas de méthode spécifique

1211	Mancozèbe
1705	Manèbe
1721	Zinèbe
1722	Zirame
2021	Ferbame
2067	Métirame
	...

Formes salines

1769	Dichlorure de dibutylétain
1770	Oxyde de dibutylétain
1773	Oxyde de tributylétain
1777	Chlorure de triphenyletain
1975	Fosetyl-aluminium
2077	Sulfosate
2089	Mépiquat chlorure
2091	Fentine hydroxyde
2092	Fentine acetate
2097	Chloroméquat chlorure
2979	Hydroxyde de tricyclohexylétain
2988	Propamocarbe hydrochloride
5543	Bentazone-sodium
5551	Chlorate de sodium

Stéréoisomères

1404	Fluazifop-P-butyl
1812	Alpha-cyperméthrine
1909	Haloxifop-P-methyl
2084	Mécoprop-P
2544	Dichlorprop-P
2974	s métolachlore
3209	Bétacyfluthrine
5617	Dimethenamid-P
5628	Fenoxaprop-P-ethyl

Environ 90 paramètres

1128	captane
1192	folpel
1869	dazomet
1966	dithianon
1971	phosmet

- Substances pour lesquelles un consensus confirme l'instabilité forte (perte d'au moins 50 % en 24 h dans l'eau)
- Si possible : suivi des produits de transformation de ces substances
- Liste à faire évoluer

- Substances pouvant présenter une instabilité significative
 - mais moins importante qu'une perte de 50 % en 24 h,
 - ou pour lesquelles le nombre de données ne permet pas pour l'instant de les classer comme ayant une « instabilité forte » comme celles du tableau précédent.
- Une attention particulière sur la surveillance des produits de transformation est nécessaire.

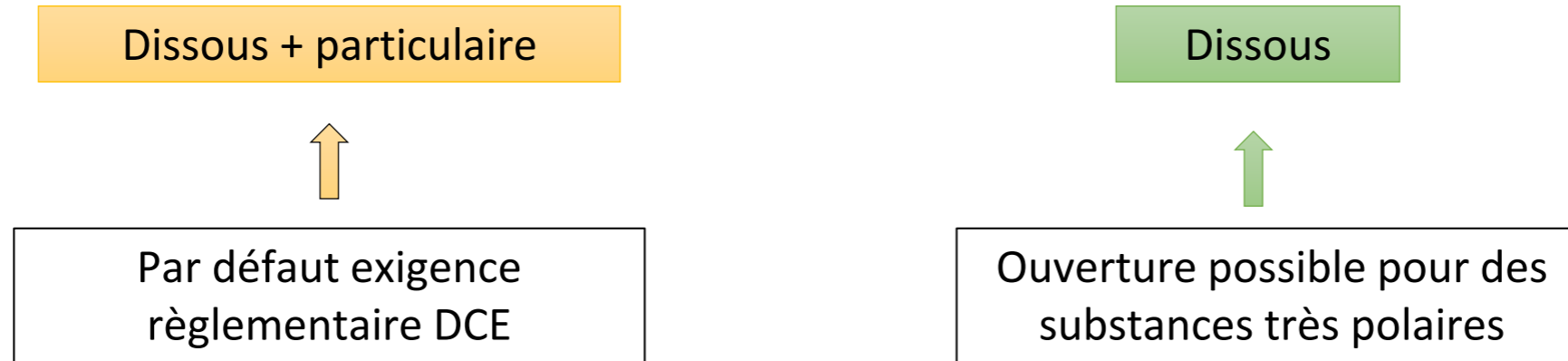
1127	captafol
1236	Phenmédiphame
1308	Amitraze
1407	Bénomyl
1516	Naled
1864	Carbosulfan
2980	Desmedipham
1329	Bendiocarbe
5545	Bifenazate
2020	Famoxadone
1718	Thirame
1719	Tolyfluanide
1287	Trichlorfon

Autres exemple de liste transmise par les laboratoires : à étudier

- Alphaméthrine déjà traité
- Lambda cyhalothrine et tau fluvalinate
 - Besoin de confirmation que les isomères ne sont pas séparés par les laboratoires
 - Lambda cyhalothrine présent dans beaucoup de portées d'accréditation !
 - Etudier le cout bénéfice de changer de codes de référence pour ces 2 paramètres (continuité des données)

SANDRE	ode SISE-Eau	Libellé
1360	DCLFNFD	Dichlofluanide
1504	FMTHN	Formothion
2088	SMDC	Metam-sodium
1703	FORME	Formétanate
2989	PROPI	Propinebe
1901	TRZAMAT	Triazamate
1259	PYRD	Pyridate
5509	PYFE	Pyraflufen éthyl
2547	FPYRM	Fluroxypir-meptyl
1310	ACNT	Acrinathrine
1812	ACYINE	Alphaméthrine
1094	CHINE	Lambda Cyhalothrine
1149	DTINE	Deltaméthrine
1809	ESFENV	Esfenvalérate
1193	TAUFLU	Fluvalinate-tau

- Echanges renforcés Aquaref –AE/OE sur les listes de surveillance (hors listes règlementaires)
- Fichier partagé permettant de rassembler les recommandations/avis Aquaref pour la rédaction des CDC
- Aquaref toujours preneur des informations techniques impactant la fiabilité des données (Labos ou AE/OE)
 - Exemple récent formaldéhyde
- Question importante des fractions d'analyse



Recommandations existantes Aquaref pour une liste de 50 substances mais à compléter

- Place des techniques d'injection directe / SPE en ligne ?
 - | Non compatibles avec l'exigence DCE par défaut
- Critères pour autoriser l'analyse sur dissous ? Quelles substances ?
- Besoin de traçabilité COFRAC, Bases de données
- Etude Aquaref en cours sur les pratiques dans le cadre des programmes de surveillance
- Fort enjeu de conformité réglementaire avec la DCE

➡ A venir (2026) : sollicitation des laboratoires pour échanges techniques

Évolutions réglementaires



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Journée multi-acteurs

***Evolutions réglementaires : DCE, DERU2, arrêté PFAS eaux usées,
circulaire boues***

*Direction de l'eau et de la biodiversité
Bureau de la lutte contre les pollutions urbaines
26/05/2026*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Evolutions réglementaires : DCE et ses deux directives filles

Suites de l'adoption de la directive 2026/805 modifiant la directive cadre sur l'eau, la directive 2006/118/CE sur la protection des eaux souterraines et la directive 2008/105/CE établissant des normes de qualité environnementale



Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/805

20.4.2026

DIRECTIVE (UE) 2026/805 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 30 mars 2026

modifiant la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, la directive 2006/118/CE sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration et la directive 2008/105/CE établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau

Avril 2026 :
publication de la
directive révisée



Septembre 2026 :
Plan de
transposition



21 décembre 2027
: entrée en vigueur
des dispositions

Nouvelles dispositions introduites par la directive 2026/805

1/2


	Révision
Substances et surveillance	Nouvelles substances à surveiller pour les ESU et ESO, et modifications de certains seuils ;
	Intégration du TFA dans la somme des 25 PFAS pour les eaux de surface ; pour les eaux souterraines, pas d'inclusion du TFA, mais alignement de la somme des 20 PFAS avec celle de la directive eau potable. Un seuil plus strict pour la somme des 4 PFAS les plus toxique est établi ;
	Pour les eaux de surface, remplacement du « total pesticides » par une somme des pesticides, avec un seuil de 0,2µg/L et exclusion du glyphosate, désélection de l'atrazine et des trichlorobenzènes ;
	Ajout du Bisphenol-A à la liste des substances prioritaires dangereuses ;
	Etablissement de la liste de surveillance par la Commission d'ici deux ans et révisée ensuite tous les trois ans. Une fois établie, les Etats membres ont 6 mois pour mettre en place la surveillance ;
	Création d'une annexe « polluants spécifiques des bassins », qui correspond aux polluants spécifiques de l'état écologiques, qui basculent désormais dans l'état chimique ;
	Nouvelle méthode de surveillance fondée sur les effets pour certaines substances, à compter du 1 ^{er} janvier 2030, permettant de prendre en compte leur impact sur l'environnement plutôt que la concentration chimique ;
	Sur la surveillance des microplastiques et des gènes de résistances antimicrobiens, la Commission doit encore mettre en place ses méthodes ;

Nouvelles dispositions introduites par la directive 2026/805


2/2

	Révision
Autres dispositions	Suppression du rapportage du PdM de mi-parcours, le rapportage des données qualité biologique des eaux de surface doivent être communiquées tous les 3 ans et les données des éléments de qualité chimique des eaux de surface et des eaux souterraines doivent être communiquées tous les 2 ans ;
	Introduction de nouvelles possibilités de dérogation au bon état pour dégradation temporaire et déplacement de pollution ;
	Développement d'indicateurs de progrès qui permettront de mettre en avant les efforts réalisés d'un cycle à l'autre ;
	Ajout de cartes présentant l'état à l'élément de qualité ;
	Maintien de la procédure législative ordinaire pour réviser les listes de substances, permettant aux Etats membres de mobiliser leurs experts nationaux


Evolutions de la directive NQE introduites par la directive (EU) 2026/805 pour les eaux de surface continentales et les eaux souterraines 1/3

Item	Sous-item	ESO	ESU
<p style="text-align: center;">Substances et seuils</p> 	PFAS	Alignement de la somme des 20 PFAS sur la directive eau potable	TFA intégré à la somme des 25 PFAS
		Ajout d'un seuil plus strict pour la somme des 4 PFAS les plus toxiques parmi les 20.	
		Pas d'inclusion du TFA à ce stade (renvoyé à une prochaine révision)	
	Pesticides	Valeur seuil pour la somme des métabolites non pertinents de pesticides	Remplacement du « total pesticides » par la somme des pesticides, avec un seuil de 0,2µg/l (exclusion du glyphosate)
		Liste des métabolites de pesticides à définir par la Commission d'ici décembre 2027	Désélection de l'atrazine et des Trichlorobenzènes
	Bisphenols		Ajout du bisphenol-A à la liste des substances prioritaires dangereuses
Substances pharmaceutiques	Ajout d'un seuil pour les substances pharmaceutiques en individuel		

Evolutions de la directive NQE introduites par la directive (EU) 2026/805 pour les eaux de surface continentales et les eaux souterraines 2/3

<p>Surveillance et évaluation</p> 	<p>Listes de surveillance (watchlist)</p>	<p>5 substances ou groupes de substances maximum Surveillance des substances au moins une fois par an</p>	<p>10 substances ou groupes de substances maximum Surveillance des substances au moins 2 fois par an, et au moins une fois par an pour le biote et les sédiments.</p>
		<p>Etablissement de la liste de surveillance sous 2 ans par la Commission, révision tous les 3 ans.</p>	
		<p>Début de la surveillance sous 6 mois suivant l'établissement de la liste, et pendant 24 mois.</p>	
		<p>Ajout des microplastiques et gènes de résistance aux antimicrobiens conditionné à une méthode développée par la Commission sous 18 mois</p>	
	<p>Méthodes de surveillance</p>	<p>Surveillance des substances ubiquistes au moins tous les 3 ans</p>	
		<p>Surveillance fondée sur les effets obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2030 et pour une période de 2 ans, sur la base de méthode établie par la Commission en amont.</p>	
<p>Evaluation de l'état</p>	<p>Intégration des PSEE aux polluants spécifiques de bassin (de l'état écologique à l'état chimique)</p>		

Evolutions de la directive NQE introduites par la directive (EU) 2026/805 pour les eaux de surface continentales et les eaux souterraines 3/3

Échéance pour l'atteinte du bon état 	<i>Substances dont les seuils ont été révisés</i>	-	2033 + 1 cycle (soit 2039)
	<i>Nouvelles substances</i>	2039 + 1 cycle (soit 2045)	2039 + 1 cycle (soit 2045)
		Programme de mesures préliminaire à prévoir pour le 1er janvier 2030	Programme de mesures préliminaire à prévoir pour le 1er janvier 2030
	<i>Polluants spécifiques de bassin</i>	-	Fin du prochain cycle complet + 1 cycle (soit 2039)
	<i>Substances pour lesquelles un seuil a été fixé</i>	Fin du prochain cycle complet + 1 cycle (soit 2039)	-

■ Révision Directive Cadre Eau

- | Texte de référence pour la surveillance des masses d'eau
 - Décliné en arrêtés nationaux (arrêté « surveillance »)

- | Révision de la directive sur les normes de qualité environnementale NQE (ESU) et directive ESO

- | Modifications
 - Ajouts de substances prioritaires (SP)
 - Retrait de certaines substances de la liste des SP
 - Modifications de NQE



Révision à venir de l'avis agrément
en 2027

SANDRE	Substance	Famille	NQEMAESC (µg/l)	NQEMAEL (µg/l)
2766	Bisphenol A	Alkylphénols, nonylphénols et bisphénols A	0,00017	0,00017
5430	Triclosan	Biocide	0,02	0,002
1082	Benzo(a)anthracène	HAP		
1476	Chrysène	HAP		
1621	Dibenzo(a,h)anthracène	HAP		
1506	Glyphosate	Herbicide	0,1	8,67
1882	Nicosulfuron	Herbicide	0,0087	0,00087
2629	Ethinyl estradiol	Hormone	0,000017	0,0000016
5396	Estrone	Hormone	0,00036	0,000018
5397	17 beta-Estradiol	Hormone	0,00018	0,000009
1877	Imidaclopride	Insecticide (néonicotinoïde)	0,0068	0,00068
5579	Acetamiprid	Insecticide (néonicotinoïde)	0,037	0,0037
5671	Thiacloprid	Insecticide (néonicotinoïde)	0,01	0,001
6389	Clothianidine	Insecticide (néonicotinoïde)	0,01	0,001
6390	Thiamethoxam	Insecticide (néonicotinoïde)	0,04	0,004
1120	Bifenthrin	Insecticide (pyréthrinoïdes)	0,000095	0,0000095
1149	Deltaméthrine	Insecticide (pyréthrinoïdes)	0,0000017	0,00000017
1523	Perméthrine	Insecticide (pyréthrinoïdes)	0,00027	0,000027
1809	Esfenvalerate	Insecticide (pyréthrinoïdes)	0,000017	0,0000017
1368	Argent	Metal	0,01	0,006/0,17
5296	Carbamazepine	Pharmaceutique	2,5	0,25
5349	Diclofenac	Pharmaceutique	0,04	0,004
5350	Ibuprofene	Pharmaceutique	0,14	0,014
6522	Erythromycine	Pharmaceutique (antibiotique)	0,5	0,05
6537	clarithromycine	Pharmaceutique (antibiotique)	0,13	0,013
7817	Azithromycine	Pharmaceutique (antibiotique)	0,019	0,0019
6276	somme pesticides totaux	somme	0,2	0,2



+ bioessais

+ 25 PFAS (dont TFA)
NQE de 4,4 ng/l pour la somme pondérée

+ NQE biote pour certaines substances (dont somme PFAS) + NQE sédiment (TBT)

+ Somme HAP pondérée

SANDRE	Paramètre	NQE MA2013 ESC (µg/l)	NQE MA2026 ESC (µg/l)	Facteur de diminution
1083	Chlorpyriphos-éthyl	0,03	0,00046	65,2
1191	Fluoranthène	0,0063	0,000762	8,3
1958	4-nonylphenols ramifiés	0,3	0,037	8,1
1177	Diuron	0,2	0,049	4,1
7128	HBCDD (somme)	0,0016	0,00046	3,5
1140	Cyperméthrine	0,00008	0,00003	2,7
1386	Nickel	4	2	2,0
7706	somme heptachlore et epoxyde total	0,0000002	0,00000017	1,2

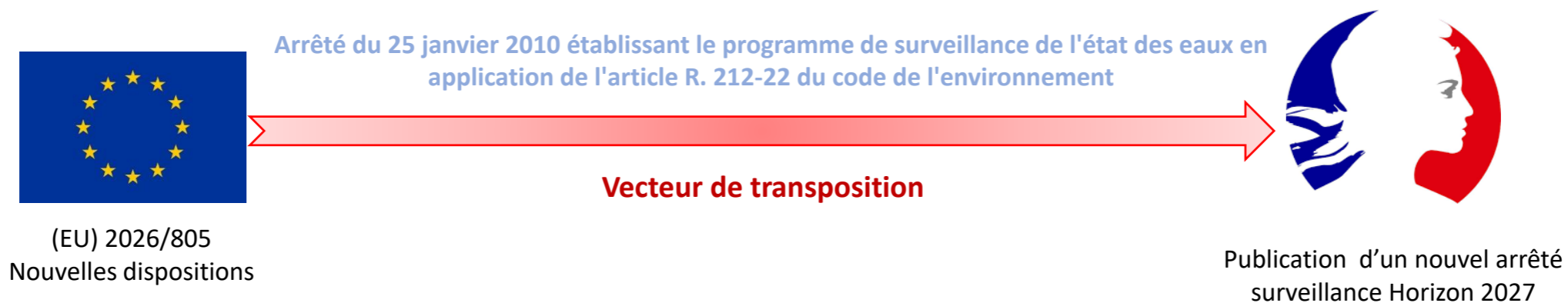
Nouvelles substances - nouvelles normes de qualité

SANDRE	Paramètre	NQESO (µg/l)
5296	Carbamazepine	2,5
5356	Sulfamethoxazole	0,1
7961	Primidone	2,5
8847	Somme 20 PFAS	0,1
9268	Somme 4 PFAS	0,0044
à venir	somme des substances pharmaceutiques actives + métabolites et produits de dégradation	à venir mais en attendant 2,5 pour substances individuelles
à venir	somme des métabolites non pertinents de pesticides	5 ou 12,5 (par défaut 1 µg/l pour les individuels et max 5 µg/l)
à venir	Somme trichloéthylène et tétrachloréthylène	10
à venir	somme des bisphénols	à venir

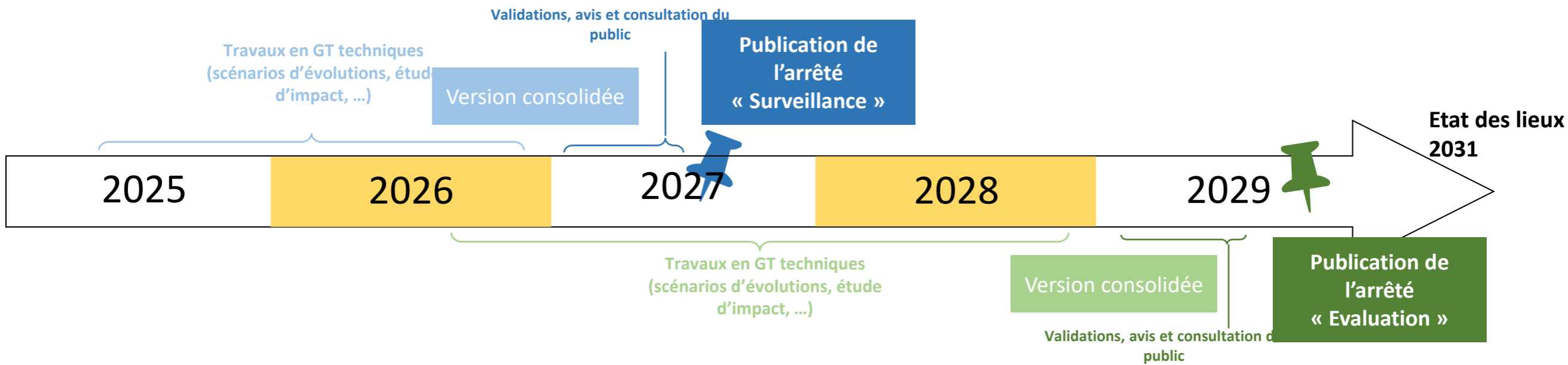
PFAS

- liste identique EDCH – NQ (somme 20) = 0,1 µg/l
- Somme de 4 PFAS (PFHxS, PFOS, PFOA, PFNA) – NQ=4,4 ng/l

Ces nouvelles dispositions, introduites par la révision de la directive-cadre sur l'eau et de ses directives filles publiées le 20 avril 2026, impliquent une mise à jour de l'arrêté « surveillance » afin d'en assurer la transposition en droit national.



Révision arrêté « Surveillance »



Organisation des travaux de révision

Volet technique

Modifications de l'arrêté

- Travail et validation dans les divers GT techniques

Co-pilotage EAURE2/3/4 et ELM3

Volet administratif

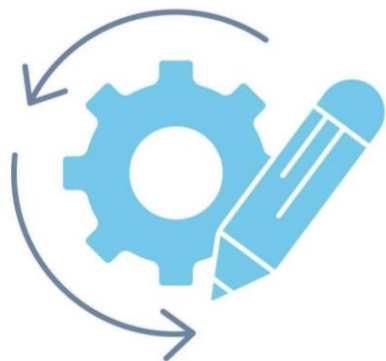
Une fois la version consolidée

- Validation
- Consultation du public
- Signatures
- Publication

Pilotage EAURE1

→ Note en cours de rédaction précisant les différents périmètres et les principales évolutions

Modifications de l'arrêté "surveillance" : annexes concernées pour les eaux de surface continentales 1/2



MODIFICATION

ANNEXE II - substances prioritaires à surveiller dans les eaux de surface au titre de la directive cadre sur l'eau

ANNEXE III – substances pertinentes à surveiller dans les eaux de surface continentales

ANNEXE VI - paramètres et fréquences pour le programme de contrôle de surveillance des eaux de surface P52

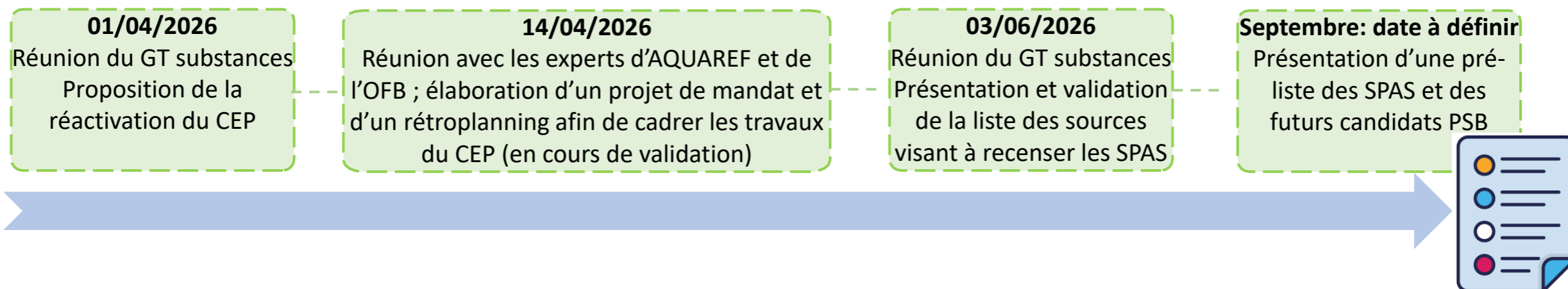
Modifications de l'arrêté "surveillance" : annexes concernées pour les eaux de surface continentales 2/2

ANNEXE III – substances pertinentes à surveiller dans les eaux de surface continentales P32

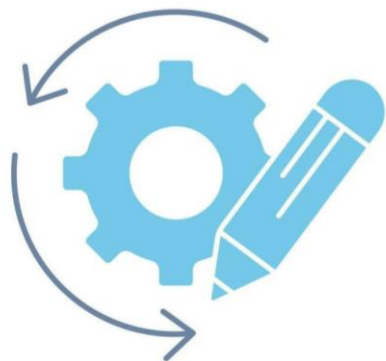
Mise à jour des SPAS et des substances pour les eaux de surface

- Substances recherchées pour répondre aux objectifs de l'article 4-1 de l'arrêté surveillance, et notamment pour préciser les niveaux de présence et de risque associés.
- Socle de référence pour l'élaboration de la liste des polluants spécifiques des bassins

Travail en cours: réactivation du comité d'experts priorisation (CEP) pour actualiser la liste des SPAS



Modifications de l'arrêté "surveillance" : annexes concernées pour les eaux souterraines



MODIFICATION

Annexe VIII : Densités minimales des sites, paramètres et fréquences pour le programme de contrôle de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines

Annexe XII : Fréquences pour les contrôles opérationnels de l'état chimique des eaux souterraines



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Evolutions réglementaires : DERU 2

DERU2 - Traitement quaternaire

- Le traitement des micropolluants devient obligatoire pour :

- **Les stations d'épuration** des agglomérations d'assainissement de taille $\geq 10\ 000$ EH et dont les rejets s'effectuent en zone à enjeux à micropolluants (zones à définir)

- ⇒ **31/12/2033 : 10% des agglomérations**
- ⇒ **31/12/2036 : 30 % des agglomérations**
- ⇒ **31/12/2039 : 60% des agglomérations**
- ⇒ **31/12/2045 : 100% des agglomérations**

- **Les stations d'épuration** traitant une charge de pollution $\geq 150\ 000$ EH

- ⇒ **31/12/2033 : 20% des STEU**
- ⇒ **31/12/2039 : 60% des STEU**
- ⇒ **31/12/2045 : 100% des STEU**

- **Les eaux usées réutilisées**, lorsque c'est approprié (art 8.8)

Détermination de l'efficacité du traitement quaternaire

- **Traitement de l'ensemble des micropolluants**
- **Efficacité du traitement évaluée sur l'abattement minimum de 80%** sur 6 substances parmi 12 définies en annexe 1 de la DERU2.
- **Médicaments pour la plupart** (amisulpride, carbamazépine, citalopram...).
- **Choix de ces 6 substances** : 4 de la catégorie 1 et 2 de la catégorie 2.
- **Fréquence de mesure** : 2 fois/mois maximum.

→ Quelles conditions de mesure de ces substances dans les eaux usées (méthode, représentativité de l'échantillon, LQ...) ?

a) Catégorie 1 (substances pouvant très facilement être traitées):

- i) amisulpride (n° CAS 71675-85-9),
- ii) carbamazépine (n° CAS 298-46-4),
- iii) citalopram (n° CAS 59729-33-8),
- iv) clarithromycine (n° CAS 81103-11-9),
- v) diclofénac (n° CAS 15307-86-5),
- vi) hydrochlorothiazide (n° CAS 58-93-5),
- vii) métoprolol (n° CAS 37350-58-6),
- viii) venlafaxine (n° CAS 93413-69-5);

b) Catégorie 2 (substances pouvant facilement être éliminées):

- i) benzotriazole (n° CAS 95-14-7),
- ii) candésartan (n° CAS 139481-59-7),
- iii) irbésartan (n° CAS 138402-11-6),
- iv) mélange de 4-methylbenzotriazole (n° CAS 29878-31-7) et de 5-methylbenzotriazole (n° CAS 136-85-6),

entre 1 000 EH et 9 999 EH:	Un échantillon par mois (voir note 1)
entre 10 000 EH et 49 999 EH:	Deux échantillons par mois Pour les micropolluants, un échantillon par mois
entre 50 000 EH et 149 999 EH:	Un échantillon par semaine Pour les micropolluants, deux échantillons par mois
égal ou supérieur à 150 000 EH:	Deux échantillons par semaine Pour les micropolluants, deux échantillons par mois

Surveillance « prospective » - article 21§3

Rappel du texte

Surveillance	Champ d'application : toutes STEU des agglomérations d'assainissement ≥ 10.000 EH
Microplastiques dans les boues (présence)	Notamment en cas d'épandage agricole
Microplastiques dans les eaux usées (présence) – en entrée et sortie de STEU	Toutes les STEU concernées
Paramètres de la directive eau potable dont les PFAS - en entrée et sortie de STEU (sauf si démonstration que les substances sont inexistantes dans les eaux)	Lorsque rejets dans une zone de captage
Surveillance microbiologique (E.Coli et entérocoques) - en entrée et sortie de STEU	Lorsque rejets directs dans des zones de baignade durant la saison balnéaire + susceptibles d'empêcher le respect de la directive eaux de baignade
Polluants susceptibles de se retrouver dans les eaux usées énumérés dans les directives DCE et directives filles, boues... - en entrée et sortie de STEU (sauf si démonstration que les substances sont inexistantes dans les eaux)	Toutes les STEU concernées

Fréquence - Eaux usées en entrée et sortie de STEU et boues :

- Agglomérations d'assainissement ≥ 150 000 EH : Au moins 2 échantillons / an
- 10 000 EH < Agglomérations d'assainissement < 150 000 EH : Au moins 1 échantillon / 2 ans

➔ **Premier rapportage d'un ensemble de données de l'article 21 au plus tard le 31/12/2028**

Surveillance « prospective » - article 21§3

Evolution du périmètre de la surveillance actuelle

La surveillance des micropolluants dans les eaux en entrée et sortie de STEU est aujourd'hui couverte par le **dispositif RSDE (Recherche de substances dangereuses dans les eaux)** → La DERU2 implique de faire évoluer cette surveillance :

RSDE (circulaire)	Future surveillance prospective : exemple de la surveillance des polluants susceptibles d'être présents dans les eaux (énumérés dans la DCE et directives filles, directive boue...)
Stations $\geq 10\ 000$ EH = 1076 STEU étaient concernées par le dispositif	Les stations des agglomérations d'assainissement $\geq 10\ 000$ EH = 1366 STEU
<ul style="list-style-type: none"> - 6 mesures, eaux en entrée et sortie - Durée de la campagne : 1 an - Campagne de mesure tous les 6 ans (4ème campagne RSDE de 2022) 	<ul style="list-style-type: none"> - Agglo supérieure ou égale à 150 000 EH : au moins 2 échantillons/an - 10 000 < agglo < 150 000 EH : au moins 1 échantillon/2 ans
96 substances en entrée, 89 en sortie	<p>183 paramètres, dont 51 RSDE (en prenant en compte les nouvelles substances de la révision de la DCE)</p> <p>Les substances <u>peuvent être exclues</u> de la surveillance pour autant qu'il puisse être démontré, notamment sur la base des résultats de la surveillance, qu'ils sont inexistant dans les eaux</p>

Surveillance « prospective » - article 21§3

Exemple de substances visées

Familles		Exemples de futurs paramètres à surveiller
Pesticides/ insecticides	biocides/	Glyphosate, Diuron, Cyperméthrine, Aldrine, Dieldrine, Isodrine, DDT total, para-para-DDT, Chlordécone, Hexachlorobenzène, Pentachlorobenzène, Lindane, Toxaphène...
HAP		Naphtalène, Dichlorométhane, Anthracène, Fluoranthène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(g,h,i)pérylène, Benzo(k)fluoranthène, Indeno(1,2,3-cd)pyrène...
Pharma		Diclofénac, Carbamazépine, Ibuprofène, Primidone, Azithromycine, Clarithromycine, Erythromycine, Sulfaméthoxazole...
Métaux composés)	(+leurs	Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc, Argent
PFAS		25 PFAS, dont TFA (dont 16 PFAS issus de la directive eau potable)
PCB, PBDE et retardateurs de flamme		Biphényles polychlorés (PCB), Diphényléthers bromés (PBDE), Hexabromobiphényle, Hexabromocyclododécane (HBCDD)
Solvants chlorés et composés halogénés		1,2-dichloroéthane, Dichlorométhane, Tétrachlorure de carbone, Tétrachlorométhane (TCM), Trichlorométhane (chloroforme), Trichloroéthylène, Tétrachloroéthylène, 1,1,1-trichloroéthane, Trichlorobenzène (TCB)...



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Arrêté modificatif de l'arrêté du 3 septembre 2025 relatif à la surveillance PFAS
dans les eaux usées***

Arrêté modificatif - surveillance des PFAS dans les eaux usées

Pour rappel : Arrêté du 3 septembre 2025 :

- Prévoit 3 campagnes de mesure en entrée et sortie de stations obligatoirement sur 22 PFAS (20 PFAS de la directive eau potable + 6:2 FTAB et 6:2 FTSA) + AOF + PFAS retrouvés dans les rejets aqueux des ICPE raccordées au réseau
- Périmètre des stations : les STEU de plus de 10 000 EH (environ 1 300 STEU)
- LQ: 50 ng/L en entrée, 20 ng/L en sortie

Arrêté du 20 avril 2026 modifiant l'arrêté du 3 septembre 2025 :

- Ajout de la mesure du TFA obligatoire (2 mesures minimum)
- LQ= 500 ng/L en entrée et sortie
- Échéance de réalisation de la campagne générale décalée de 6 mois → reportée au 30 juin 2027
- Exception pour les STEU ayant un pic d'activité estival → échéance au 1^{er} septembre 2027
- Publication des résultats par les services en charge de la police de l'eau

Concernant la mesure du TFA :

- L'accréditation est nécessaire
- On autorise l'analyse du TFA sur la fraction dissoute, sans prise en compte des MES (sera indiqué dans la FAQ mise à jour)
- Ajout de l'étalon interne marqué est demandé



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire du 27 avril 2026 relative à la recherche de PFAS dans les boues issues de stations d'épuration destinées à la valorisation agricole et à la gestion des boues contenant des PFAS

Circulaire du 27 avril 2026 relative à la recherche de PFAS dans les boues issues de stations d'épuration destinées à la valorisation agricole et à la gestion des boues contenant des PFAS

- Périmètre de la campagne : **STEU de capacité nominale de 10 000 EH et plus qui valorisent leurs boues en agriculture** (par épandage direct ou indirect) – environ 1 100 STEU
- Une campagne **de 4 série de mesures : 1 série de mesures tous les 3 mois, sur une durée de 12 mois**. Le maître d'ouvrage a le choix de réaliser **1 prélèvement et 1 analyse par série de mesure, ou 3 prélèvements et 3 analyses par série de mesure**.
- **Liste de 52 substances PFAS à rechercher** (50 PFAS issus du projet de norme EN ISO 25652 + 6:2 FTAB + TFA).
- Modalités techniques précisées par une note technique Aquaref
- LQ :
 - 20 µg/kg MS pour le TFA
 - 2 µg/kg MS pour les autres PFAS
- Mesures de gestion lorsque les concentrations en **PFAS dépassent les seuils du règlement POP** (pour le PFOS, le PFOA et le PFHxS) **et/ou les seuils de gestion wallons** (2 seuils pour les sommes de 6 et 22 PFAS)
- Les laboratoires devront être capables d'appliquer le projet de norme, mais **l'accréditation n'est pas demandée pour cette campagne**. → les laboratoires devront suivre les prescriptions de la **note technique Aquaref**

- 50 PFAS issus du projet de norme pr ISO EN 25652
- Ajout du 6:2 FTAB non mentionné dans la norme mais analysable suivant cette norme
- Ajout du TFA (non analysable suivant la norme)



- Note Aquaref à paraître (début juin) sur les modalités de mise en œuvre
 - Echantillonnage
 - Référence à l'arrêté modifié du 8 janvier 1998
 - Boues liquides vs solides/pâteuses
 - Analyse TFA : aucune référence normative et très peu de références bibliographiques – cf échanges avec les laboratoires
 - Analyse sur échantillon humide
 - MS $\geq 10\%$: lixiviation avec rapport L/S de 10 - une heure
 - MS $< 10\%$: aucun traitement. Séparation de phase
 - Analyse sur phase liquide (ajout étalon interne marqué)
 - LQ $\leq 20 \mu\text{g}/\text{kg MS}$
 - Analyse autres PFAS
 - Application de la norme dans les 6 mois après sa publication
 - Principales dispositions techniques fournies en attendant
 - LQ de $2 \mu\text{g}/\text{kg}$





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI

Agrément - Révision Avis LQ 2026

Contexte

- **Enquête pour la révision de l'avis LQ du 15 août 2025 envoyée aux associations de laboratoire le 31/03/2026**
 - > Révision avis LQ du 15/8/2025 pour les substances ayant une LQ provisoire au 31/12/26
 - > Ajout de quelques paramètres de réglementations récentes (AOF, TFA eaux résiduaires)
 - > Ajout de paramètres sans LQ
- **Restitution de l'enquête lors de la journée multi-acteurs pour échange avec les parties prenantes**
- **Mise à jour des propositions Aquaref**
- **Rédaction du rapport d'approbation par l'OFB et envoi à la DEB**
- **Publication de l'avis des paramètres couverts par l'agrément de l'analyse de l'eau et des MA en décembre 2026**

➔ **Prochaine révision à venir en 2027 beaucoup plus importante (mise en place révision DCE, nouvel arrêté surveillance).**

Enquête paramètres avec LQ

code_sandre_par	nom_par	matrice	LQ provisoire de l'avis du 15 aout 2025	unité	Proposition de LQ pour l'enquête	Date
1170	Dichlorvos	Eau douce	0,0002	µg/l	0,0002	Fin 2026
1368	Argent	Eau douce	0,01	µg/l	0,01	Fin 2026
2023	Flumioxazine	Eau douce	0,004	µg/l	0,004	Fin 2026
5430	Triclosan	Eau douce	0,02	µg/l	0,02	Fin 2026
6384	N,N-Dimethylsulfamid (DMS)	Eau douce	0,03	µg/l	0,03	Fin 2026
8864	Chlorothalonil-R419492	Eau douce	0,03	µg/l	0,03	Fin 2026
2009	Fipronil	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
5347	Acide perfluoro-octanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
5977	Acide perfluoro-n-heptanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
5978	Acide perfluoro-n-hexanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
5979	Acide perfluoro-n-pentanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
5980	Acide perfluoro-n-butanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6025	Acide sulfonique de perfluorobutane	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6507	Acide perfluoro-dodecanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6508	Acide perfluoro-n-nonanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6509	Acide perfluoro-decanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6510	Acide perfluoro-n-undecanoïque	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6542	Acide perfluoroheptane sulfonique	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6549	Acide Perfluorotridecanoïque (PFTrDA)	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6550	Acide perfluorodecane sulfonique	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
6830	Acide perfluorohexane sulfonique	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
8738	Acide perfluoropentane sulfonique	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
8739	Acide perfluorononane sulfonique	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
8740	Acide perfluoroundecane sulfonique	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
8741	Acide perfluorododecane sulfonique	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027
8742	Acide perfluorotridecane sulfonique	Eau douce	0,0005	µg/l	0,0005	Fin 2027

code_sandre_par	nom_par	matrice	LQ provisoire de l'avis du 15 aout 2025	unité	Commentaires	Proposition de LQ pour l'enquête	Date
8858	TFA	Eau résiduaire		µg/l	Enquête en cours au niveau du ministère	0,25	Fin 2026
8986	AOF	Eau résiduaire		µg/l		2	Fin 2026

code_sandre_par	nom_par	matrice	LQ provisoire de l'avis du 15 aout 2025	unité	Proposition de LQ pour l'enquête	Date
1170	Dichlorvos	Eau saline	0,0002	µg/l	0,0002	Fin 2026
8331	Héxadécylbétaine	Sédiment en eau de surface continentale	LQ à déterminer ultérieurement	µg/(kg MS)	50	Fin 2026

Enquête paramètres sans LQ

Arrêté agrément du 27 octobre 2011: Annexe I
Abrogé par l'arrêté du 26 juin 2023

Tableau 2. — Paramètres sans détermination de LQ

CODE SANDRE	NOM SANDRE
1295	Turbidité Formazine néphélométrique
1301	Température de l'eau
1302	Potentiel en hydrogène (pH)
1303	Conductivité a 25 °C
1311	Oxygène dissous
1312	Taux de saturation en oxygène
1315	Oxydabilité au KMnO4 à chaud en milieu acide
1330	Potentiel REDOX
1332	Limpidité — Disque de Secchi
1345	Dureté totale
1346	Titre alcalimétrique (TA)
1347	Titre alcalimétrique complet (TAC)
1356	Test daphnie en 24 h
1842	Salinité
6578	Perte au feu à 550 °C

code_sandre_par	nom_par	matrice	Commentaires
1301	température	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1302	pH	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1303	Conductivité à 25° C	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1311	oxygène dissous	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1312	taux de saturation en oxygène dissous	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1315	oxydabilité au permanganate	Eau douce	paramètres sans LQ : Suppression de cet agrément
1330	potentiel rédox	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1332	Turbidité – Disque de Secchi	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1356	Test daphnie en 24h	Eau douce	paramètres sans LQ
1301	température	Eau résiduaire	paramètres sans LQ arrêtés 21/12/2007; 2/04/2015; 21/07/2015; 09/08/2007
1302	pH	Eau résiduaire	paramètres sans LQ arrêtés 21/12/2007; 21/07/2015; 07/07/2009; 09/08/2007
1303	Conductivité à 25° C	Eau résiduaire	paramètres sans LQ arrêté 21/12/2007
1356	Test daphnie en 24h	Eau résiduaire	paramètres sans LQ arrêtés 21/12/2007; 2/04/2015
1301	température	Eau saline	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1302	pH	Eau saline	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1303	Conductivité à 25° C	Eau saline	paramètres sans LQ
1311	oxygène dissous	Eau saline	paramètres sans LQ arrêté surveillance
1332	Turbidité – Disque de Secchi	Eau saline	paramètres sans LQ
1356	Test daphnie en 24h	Eau saline	paramètres sans LQ arrêtés 21/12/2007, Arrêté du 25 janvier 2010 évaluation
1842	salinité	Eau saline	paramètres sans LQ arrêté surveillance

- Proposition de supprimer les LQ provisoires pour les PFAS avant de faire un travail précis en 2027
- Rappel du contexte réglementaire DCE qui sera la base pour fixer les prochaines LQ

Type d'eau	Paramètre	Norme de qualité
Eau souterraine	Somme 20 PFAS (cf directive EDCH)	0,1 µg/l
	Somme 4 PFAS (PFHxS, PFOA, PFOS, PFNA)	0,0044 µg/l
Eau de surface	Somme pondérée 25 PFAS (dont TFA)	0,0044 µg/l

Somme pondérée 25 PFAS

Abréviation	Sandre	RPF	LQ à cibler (ng/l) ?
PFNA	6508	10	0,1
PFDA	6509	7	0,2
PFUnDA; PFUnA	6510	4	0,3
PFDoDA; PFDoA	6507	3	0,4
PFDS	6550	2	0,7
PFOS	6561	2	0,7
PFTTrDA; PFTTrA	6549	1,65	0,8
PFHpS	6542	1,3	1,0
PFOA	5347	1	1,3
PFHxS	6830	0,6	2,2
PFHpA	5977	0,505	2,6
PFPeS	8738	0,305	4,3

Abréviation	Sandre	RPF	LQ à cibler (ng/l) ?
PFTeA; PFTeDA	6547	0,3	4,4
C6O4	8981	0,06	22,0
HFPO-DA (Gen X)	8982	0,06	22,0
PFBA	5980	0,05	26,4
8:2 FTOH; FOET	8000	0,04	33,0
PFPeA	5979	0,03	44,0
DONA; ADONA	8983	0,03	44,0
6:2 FTOH; FHET	7997	0,02	66,0
PFHxDA	8984	0,02	66,0
PFODA	8985	0,02	66,0
PFHxA	5978	0,01	132,0
TFA	8858	0,002	660,0
PFBS	6025	0,001	1320,0

Cas « simples »

SANDRE	Paramètre	Matrice	Proposition de LQ pour l'enquête (µg/l ou µg/kg)	Réponses (oui/ non)	Proposition Aquaref post enquête	Commentaire
1368	Argent	Eau douce	0,01	6/3	0,01	
2023	Flumioxazine	Eau douce	0,004	3/5	0,005	LQ légèrement au dessus de la PNEC (0,004) - Viser 0,0025 ou 0,001 par la suite ?
5430	Triclosan	Eau douce	0,02	6/2	0,02	
6384	N,N-Dimethylsulfamid (DMS)	Eau douce	0,03	4/6	0,03	
8858	TFA	Eau résiduaire	0,25	9/0	0,5	cf arrêté STEU
8864	Chlorothalonil-R419492	Eau douce	0,03	5/1	0,03	

Autres cas ... !

SANDRE	Paramètre	Matrice	Proposition de LQ pour l'enquête (µg/l ou µg/kg)	Réponses (oui/non)	Proposition Aquaref post enquête	Commentaire
1170	Dichlorvos	Eau douce	0,0002	1 (2 ?)/9	0,0002	Substance prioritaire depuis plus de 10 ans (2013)
1170	Dichlorvos	Eau saline	0,0002	1/9	0,0002	Substance prioritaire depuis plus de 10 ans (2013). QAQC non respectée (facteur 10)
8331	Héxadécylbétaine	Sédiment en eau de surface continentale	50	1/1	100	Un laboratoire propose 100 µg/kg - PNEC : 350 µg/kg
8986	AOF	Eau résiduaire	2	2/1	2	
2009	Fipronil	Eau douce	0,0005	0,0005 (1/10) 0,005 (4/7)	0,001	PNEC à 0,8 ng/L. LQ actuelle de l'agrément est à 10 ng/l. LQ mise au niveau de la LQ de la fiche Aquaref MA88-3 (méthode appliquée durant les campagnes "liste de vigilance")

Paramètres sans LQ eau douce

code_sandre_par	nom_par	matrice	Commentaire	Nombre de oui/total
1301	température	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance	4/4
1302	pH	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance	4/4
1303	Conductivité à 25° C	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance	4/4
1311	oxygène dissous	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance	4/4
1312	taux de saturation en oxygène dissous	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance	4/4
1315	oxydabilité au permanganate	Eau douce	paramètres sans LQ : Suppression de cet agrément	4/4
1330	potentiel rédox	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance	4/4
1332	Turbidité – Disque de Secchi	Eau douce	paramètres sans LQ arrêté surveillance	3/4
1356	Test daphnie en 24h	Eau douce	paramètres sans LQ	3/4

Paramètres sans LQ eau résiduaire et eau saline

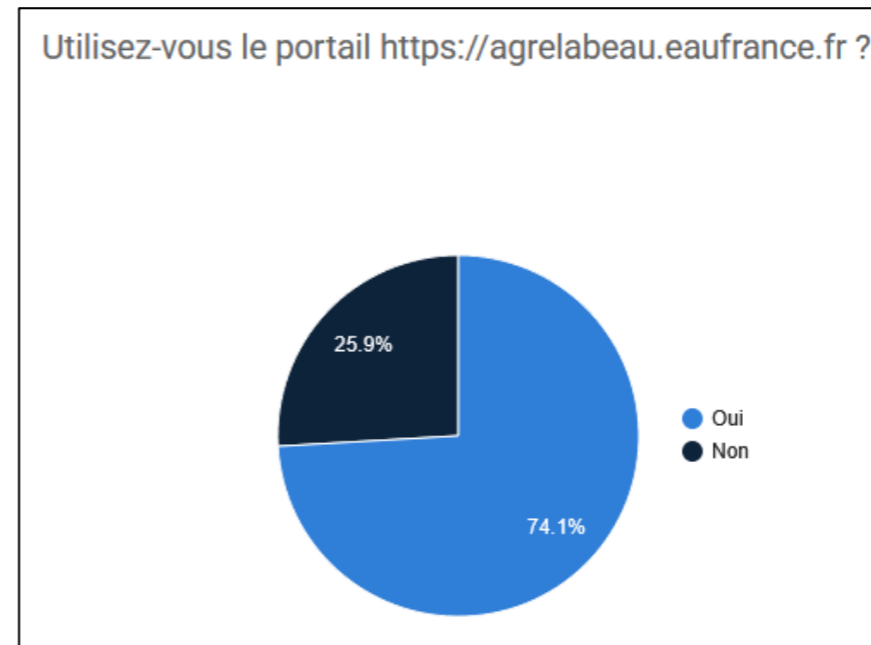
code_sandre_par	nom_par	matrice	Commentaire	Nombre de oui/total
1301	température	Eau résiduaire	paramètres sans LQ arrêtés 21/12/2007; 2/04/2015; 21/07/2015; 09/08/2007	4/4
1302	pH	Eau résiduaire	paramètres sans LQ arrêtés 21/12/2007; 21/07/2015; 09/08/2007 Avis du 18/02/2026	4/4
1303	Conductivité à 25° C	Eau résiduaire	paramètres sans LQ arrêté 21/12/2007	4/4
1356	Test daphnie en 24h	Eau résiduaire	paramètres sans LQ arrêtés 21/12/2007; 2/04/2015	3/4
1301	température	Eau saline	paramètres sans LQ arrêté surveillance	3/3
1302	pH	Eau saline	paramètres sans LQ arrêté surveillance	3/3
1303	Conductivité à 25° C	Eau saline	paramètres sans LQ	3/3
1311	oxygène dissous	Eau saline	paramètres sans LQ arrêté surveillance	3/3
1332	Turbidité – Disque de Secchi	Eau saline	paramètres sans LQ	3/3
1356	Test daphnie en 24h	Eau saline	paramètres sans LQ arrêtés 21/12/2007, Arrêté du 25 janvier 2010 évaluation	3/3
1842	salinité	Eau saline	paramètres sans LQ arrêté surveillance	3/3

- Arrêté du 21/12/07 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte
- Arrêté du 20 mars 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte
- Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5
- Arrêté du 9 août 2007 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2221.
- Avis du 18/02/26 sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement

Agrément - SI agréments

Enquête de satisfaction de la refonte du SI agrément :

- Mail envoyé à tous les contacts Labeau/Agrément Eaux Santé le 18/05/2026 à 185 contacts
 - > [Lien vers le sondage](#) (27 réponses pour le moment)
- Objectif :
 - > Avoir un RETEX sur la refonte du SI agrément (satisfaction générale et ergonomie du site, fonctionnalités,...)
 - > Exemple : demande de la DINUM de ne pas maintenir le portail <https://agrelabeau.eaufrance.fr/>



Actualités :

- **Mise en conformité RGAA et DSFR**

- > Audit réalisé début octobre 2025, évolution du DSFR, et en attente de l'agrément du SIG pour Labeau

- **Les dernières évolutions développées**

- > Correction de la fonctionnalité de recherche de laboratoires agréés qui est actuellement non fonctionnelle

- > Mise à jour des données de références (paramètres) via API Sandre

- > Mise en conformité des fichiers récap et fichiers import des données de performance

- > Permettre la saisie du libellé de la méthode pour codes sandre méthodes génériques créés par Aquaref comme avec le code sandre méthode 3.

Méthode * ⓘ

Normalisée Interne

Code Sandre méthode *

3

Libellé de la méthode * ⓘ

Principe de la méthode ⓘ

CdMethode	LbLongMethode
1267	PFE-GC-ECD
1268	SPE-GC-ECD
1269	HSd-GC-ECD
1270	HSs-GC-ECD
1271	SBSE-GC-ECD

Exemple
méthode
générique

Mise à jour de la base de données du site Labeau du 15/09/2025

- **ajout de 2 nouvelles matrices pour les nutriments dans les eaux salines (Oligotrophe et Mésotrophe/Eutrophe)**
 - Pour les laboratoires ayant des agréments dans les eaux salines pour les paramètres Ammonium, Nitrates, Nitrites, Orthophosphates et Silicates, les agréments et les CILs correspondant existant en base ont été modifiés avec la matrice milieux mésotrophes/eutrophes.
- **ajout de nouveaux agréments pour lesquels l'entrée en vigueur est « dès parution de l'avis »**
- **Suppression des agréments ayant été retirés de l'arrêté surveillance + indice ST-DCO**
 - Pour les laboratoires ayant des agréments Indice ST-DCO - eau douce et Indice ST-DCO - eau résiduaire, les agréments et les CILs correspondant ont été remplacés par des agréments DCO – eau douce et DCO – eau résiduaire avec la méthode (Norme ISO 15705)
- **Mise à jour du nom de paramètre pour le code sandre 6561 (anciennement Sulfonate de perfluorooctane et maintenant Acide sulfonique de perfluorooctane) et donc mise à jour des agréments correspondant**

Mise à jour de la base de données du site Labeau du 15/09/2025

- **Mise à jour des unités pour les agréments suivants :**
 - > Hydrogénocarbonates-eau douce : changement d'unité mg(HCO₃)/L en mg/L
 - > Ammonium-Eau résiduaire : changement d'unité mg/L en mg(NH₄)/L
 - > Nitrites-Eau résiduaire : changement d'unité mg/L en mg(NO₂)/L
 - > Nitrates-Eau résiduaire : changement d'unité mg/L en mg(NO₃)/L
- **Mise à jour des LQ réglementaires pour les agréments qui n'avaient pas de LQ :**
 - > Turbidité Formazine Néphélométrique - eau douce (LQ = 0,3 FNU)
 - > Turbidité Formazine Néphélométrique - eau saline (LQ = 0,3 FNU)
 - > Dureté totale - eau douce (LQ = 0,5° f)
 - > Titre alcalimétrique (T.A.) – eau douce (LQ = 1° f)
 - > Titre alcalimétrique complet (T.A.C.) – eau douce (LQ = 1° f)

Mise à jour de la base de données du site Labeau du 15/09/2025

- **Mise à jour des unités pour les agréments suivants :**
 - > Hydrogénocarbonates-eau douce : changement d'unité mg(HCO₃)/L en mg/L
 - > Ammonium-Eau résiduaire : changement d'unité mg/L en mg(NH₄)/L
 - > Nitrites-Eau résiduaire : changement d'unité mg/L en mg(NO₂)/L
 - > Nitrates-Eau résiduaire : changement d'unité mg/L en mg(NO₃)/L
- **Mise à jour des LQ réglementaires pour les agréments qui n'avaient pas de LQ :**

Attention c'est bloquant : il faut mettre à jour ces agréments (LQ et incertitude) pour pouvoir soumettre son dossier

Mise à jour de la base de données du site Labeau du 23/01/2026

- **Mise à jour des agréments 6 mois après publication de l'avis faite le 23/01/2026 : 66 LQ mise à jour sur les matrices Eau douce, Eau résiduaires et Eau saline**

code_sand	nom_par	matrice	LQ	unité
1115	Benzo(a)pyrène	Eau douce	0.002	µg/l
1119	Bifénox	Eau douce	0.005	µg/l
1161	1,2-dichloroéthane	Eau douce	1	µg/l
1170	Dichlorvos	Eau douce	0.005	µg/l
1191	Fluoranthène	Eau douce	0.0025	µg/l
1261	Pyrimiphos-méthyl	Eau douce	0.01	µg/l
1283	1,2,4-trichlorobenzène	Eau douce	0.02	µg/l
1292	Xylène-ortho1	Eau douce	0.1	µg/l
1362	Bore	Eau douce	10	µg/l
1368	Argent	Eau douce	0.025	µg/l
1379	Cobalt	Eau douce	0.1	µg/l
1457	Acrylamide	Eau douce	0.03	µg/l
1517	Naphtalène	Eau douce	0.02	µg/l
1629	1,3,5-trichlorobenzène	Eau douce	0.02	µg/l
1630	1,2,3-trichlorobenzène	Eau douce	0.02	µg/l
1675	Flurochloridone	Eau douce	0.01	µg/l
1678	Dimethenamide	Eau douce	0.01	µg/l
1700	Fenpropidine	Eau douce	0.01	µg/l
1847	Phosphate de tributyle	Eau douce	0.03	µg/l
1866	Chlordécone	Eau douce	0.001	µg/l
1892	Rimsulfuron	Eau douce	0.005	µg/l
1935	Cybutryne	Eau douce	0.0005	µg/l
1940	Thiaflumide	Eau douce	0.01	µg/l
2009	Fipronil	Eau douce	0.01	µg/l
2555	Thallium	Eau douce	0.05	µg/l
5396	Estrone	Eau douce	0.001	µg/l
5554	Chlormequat	Eau douce	0.03	µg/l
6561	Acide sulfonique de perfluorooctane	Eau douce	0.0002	µg/l
6651	alpha-Hexabromocyclododecane	Eau douce	0.02	µg/l
6652	beta-Hexabromocyclododecane	Eau douce	0.02	µg/l
6653	gamma-Hexabromocyclododecane	Eau douce	0.02	µg/l

code_sand	nom_par	matrice	LQ	unité
1390	Cyanures totaux	Eau résiduaire	10	µg/l
5347	Acide perfluoro-octanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
5977	Acide perfluoro-n-heptanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
5978	Acide perfluoro-n-hexanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
5979	Acide perfluoro-n-pentanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
5980	Acide perfluoro-n-butanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6025	Acide sulfonique de perfluorobutane	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6507	Acide perfluoro-dodecanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6508	Acide perfluoro-n-nonanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6509	Acide perfluoro-decanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6510	Acide perfluoro-n-undecanoïque	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6542	Acide perfluoroheptane sulfonique	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6549	Acide Perfluorotridecanoïque (PFTrDA)	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6550	Acide perfluorodécane sulfonique	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6561	Acide sulfonique de perfluorooctane	Eau résiduaire	0.02	µg/l
6830	Acide perfluorohexane sulfonique	Eau résiduaire	0.02	µg/l
7893	6:2 FTSA	Eau résiduaire	0.02	µg/l
7991	6:2 FTAB	Eau résiduaire	0.02	µg/l
8738	Acide perfluoropentane sulfonique	Eau résiduaire	0.02	µg/l
8739	Acide perfluorononane sulfonique	Eau résiduaire	0.02	µg/l
8740	Acide perfluoroundécane sulfonique	Eau résiduaire	0.02	µg/l
8741	Acide perfluorodécane sulfonique	Eau résiduaire	0.02	µg/l
8742	Acide perfluorotridecane sulfonique	Eau résiduaire	0.02	µg/l

code_sand	nom_par	matrice	LQ	unité
1115	Benzo(a)pyrène	Eau saline	0.002	µg/l
1119	Bifénox	Eau saline	0.005	µg/l
1191	Fluoranthène	Eau saline	0.003	µg/l
1283	1,2,4-trichlorobenzène	Eau saline	0.02	µg/l
1629	1,3,5-trichlorobenzène	Eau saline	0.02	µg/l
1630	1,2,3-trichlorobenzène	Eau saline	0.02	µg/l
1866	Chlordécone	Eau saline	0.001	µg/l
1935	Cybutryne	Eau saline	0.0005	µg/l
6561	Acide sulfonique de perfluorooctane	Eau saline	0.001	µg/l
6651	alpha-Hexabromocyclododecane	Eau saline	0.02	µg/l
6652	beta-Hexabromocyclododecane	Eau saline	0.02	µg/l
6653	gamma-Hexabromocyclododecane	Eau saline	0.02	µg/l

Mise à jour de la FAQ sur Labeau

FAQ
Retrouvez ici les réponses aux questions les plus fréquentes.

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question vous pouvez nous contacter grâce au [formulaire de contact](#).

Grand public | Laboratoire

- Où trouver la liste des laboratoires agréés ?
- Comment trouver un laboratoire agréé pour un paramètre physico-chimique donné, un élément de qualité biologique donné ou par critères géographique ?

Pour le grand public :

> Renvoi à la page [Rechercher un laboratoire](#)

Pour les laboratoires

> Réponses aux différentes questions qui ont pu être posées depuis 1 ans par les utilisateurs

Grand public | **Laboratoire**

- Comment créer un compte ?
- Mot de passe oublié. Comment récupérer mon mot de passe ?
- Comment se connecter au site ?
- Comment soumettre pour la première fois sa demande d'agrément ?
- Quand et comment mettre à jour ses CILs ?
- Quand demander une modification de son dossier ?
- Où Télécharger la décision d'agrément ?
- Quand et comment renouveler son dossier ?

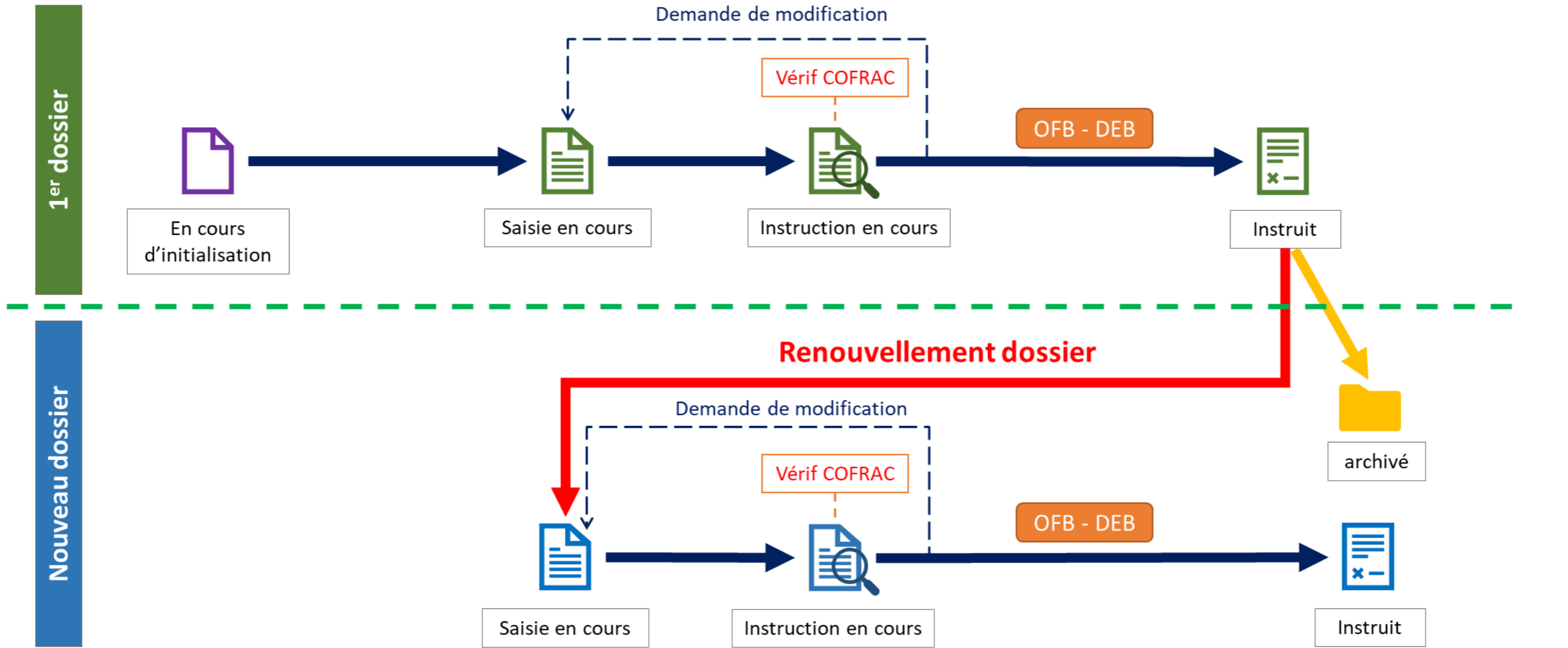
Évolutions 2027 validées par le métier

- **Formalisme des portées d'agrément ANSES sur le site Agrément Eaux Santé**
 - > Ajout du tableau des portées ANSES et modification de la mise en forme de ces portées
- **Identification des modifications effectuées par laboratoire entre 2 demandes d'agrément**
 - > Mise en forme conditionnelle dans le fichier récapitulatif
- **Autoriser les doublons de date pour les CIL**
- **Mise en forme et tri croissant du numéro d'agrément par défaut sur le site et dans les fichiers récapitulatif Excel**
- **Déroger à la règle d'un seul numéro de SIRET pour les laboratoires qui ont à la fois un agrément radioactivité et physico-chimie pour pouvoir avoir 1 compte laboratoire pour la physico-chimie et 1 compte laboratoire pour la radioactivité**

Évolutions 2027 en arbitrage

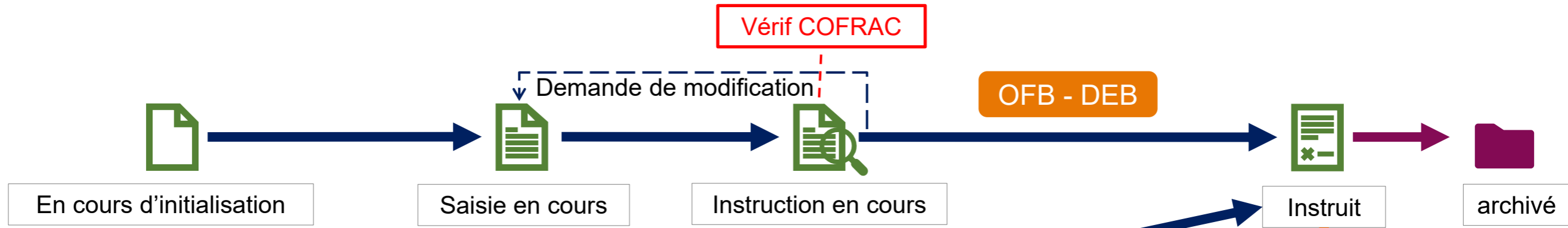
- **Dossier d'extension**
 - > Avoir un dossier à part qui permet au laboratoire de demander des nouveaux agréments et qui sera fusionné avec le dossier instruit tout en gardant la date de fin de validité du dossier instruit

Refonte SI agrément : cycle de vie d'un dossier



Cycle de vie d'un dossier d'agrément

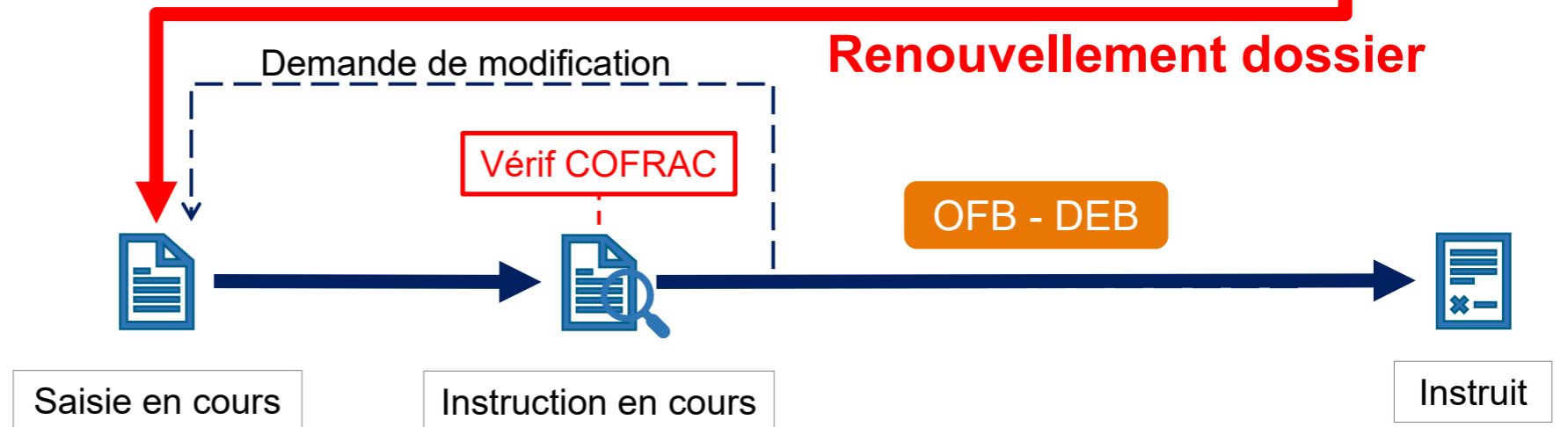
1er dossier



Extension



Nouveau dossier



Évolutions 2027 en arbitrage ou en attente

- **Dossier d'extension**

- > Avoir un dossier à part qui permet au laboratoire de demander des nouveaux agréments et qui sera fusionné avec le dossier instruit tout en gardant la date de fin de validité du dossier instruit

- ➔ **Complexité du workflow : à voir en fonction du chiffrage et de la possibilité technique**

- **Mise à jour du référentiel « paramètres » par API Sandre – Complément**

- > Mise à jour de la table paramètre_famille_paramètres

- > Travail en amont OFB/ANSES sur les familles (groupe de paramètre SANDRE)

- **Rapport de vérification des critères d'agrément (OFB)**

- > Travail amont à réaliser avec les utilisateurs (évaluateur technique) et le COFRAC

Évolutions 2027 refusées

- **Synchronisation des données des CIL**
 - > Ne concerne que quelques matrices et donc pour les autres matrices il faudra quand même importer ou saisir les CIL
- **Synchronisation des données de performances**
 - > Trop complexe à mettre en place par rapport aux workflows des 2 sites.
 - > Avoir des dossiers sur les 2 sites qui seraient au même statut

Actualités Anses



anses

JOURNÉE MULTI ACTEURS SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

LABORATOIRE D'HYDROLOGIE DE NANCY

Mise en œuvre nouveaux programmes d'analyses CS EDCH 01/2026

Arrêté agréments & arrêté méthode :

nouvelles exigences performances 01/26 (acrylamide/CrVI/CVM/Epichlo/GLY/MPA)

révision en cours : cyanoB/cyano T + prise en compte éléments mise en demeure

Loi Thierry : intégration CS : 6,2 FTSA – TFA 1^{er} janvier 2027

décret n° 2026-118 du 20/02/26 : simplification action publique locale : CS piscines=> surveillance PRP

Instruction N° DGS/EA4/2025/72 du 22 mai 2025 : Pesticides/PFAS eaux conditionnées

Vmax pesticides :

- flufénacet ESA, flufénacet OXA, diméthachlore OXA et ASDM, fluopyram
- 1,2,4-triazole, chlordécone et glyphosate

Pertinence

- AMPA : non pertinent (Valeur indicative 0,9 µg/L)

VGS :

- 1,4 dioxane :
- Isomères DNT :

Isomère du DNT considéré	2,4-DNT	2,6-DNT	2,3-DNT, 2,5-DNT, 3,4-DNT et 3,5-DNT
Type de VTR par voie orale pour une exposition chronique	Sans seuil		
Organisme	Anses		
Année	2024		
Nom	ERU	ERU	VTi
Valeur en (mg.kg pc ⁻¹ .j ⁻¹) ⁻¹	0,13	0,79	0,79
Niveau de confiance	Moyen-fort	Moyen	faible
VGS EDCH (µg.L ⁻¹)	2,2 pour un ERI de 10 ⁻⁵ 0,22 pour un ERI de 10 ⁻⁶	0,36 pour un ERI de 10 ⁻⁵ 0,036 pour un ERI de 10 ⁻⁶	0,36* pour un ERI de 10 ⁻⁵ 0,036* pour un ERI de 10 ⁻⁶

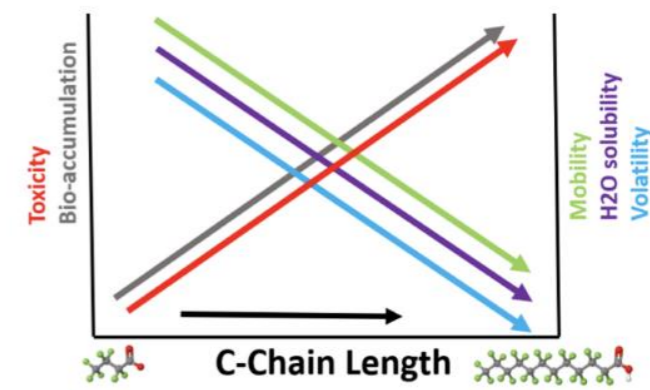
Substance		1,4-dioxane
VTR	Type de VTR par voie orale pour une exposition chronique	Sans seuil
	Organisme	US EPA
	Année	2020 ; 2024
	Nom	Cancer slope factor (correspondant à un ERU)
	Valeur	0,12 (mg.kg ⁻¹ .j ⁻¹) ⁻¹
	Niveau de confiance (US EPA)	« Medium to high »
VGS EDCH		2,4 µg.L ⁻¹ pour un ERI de 10 ⁻⁵ 0,24 µg.L ⁻¹ pour un ERI de 10 ⁻⁶

Revue de la littérature

- Requête sur [Pubmed](#) et [scopus](#)
- Critères d'inclusion/d'exclusion puis d'éligibilité : spécifiques à chaque compartiment
- Période : 2007-juillet 2024
- Périmètre de recherche : France

Bases de données existantes

- Anses (projets de recherche, EAT, etc.)
- Sollicitation des tutelles, des réseaux de surveillance, Laboratoires, d'associations (Génération Future), fédérations d'industriels et de distributeurs
- Date de fin de collecte : septembre 2024



métabolites



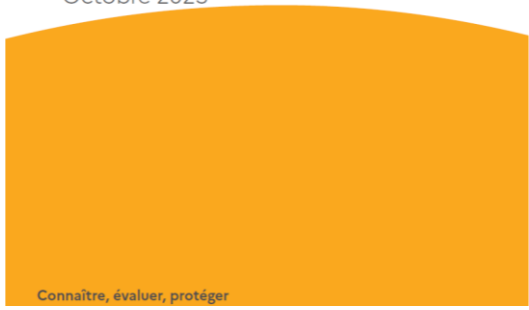
Composés per- et poly- fluoroalkylés (PFAS) dans différents compartiments : Bilan de la contamination et catégorisation en vue de leur surveillance

Avis de l'Anses
Rapport d'expertise collective

Octobre 2025



REACH



Selon milieux

Eau – sédiments alimentation

= > Poursuite construction VGS_{EDCH}
(11 molécules à date)



Pérenne / Exploratoire / Localisée



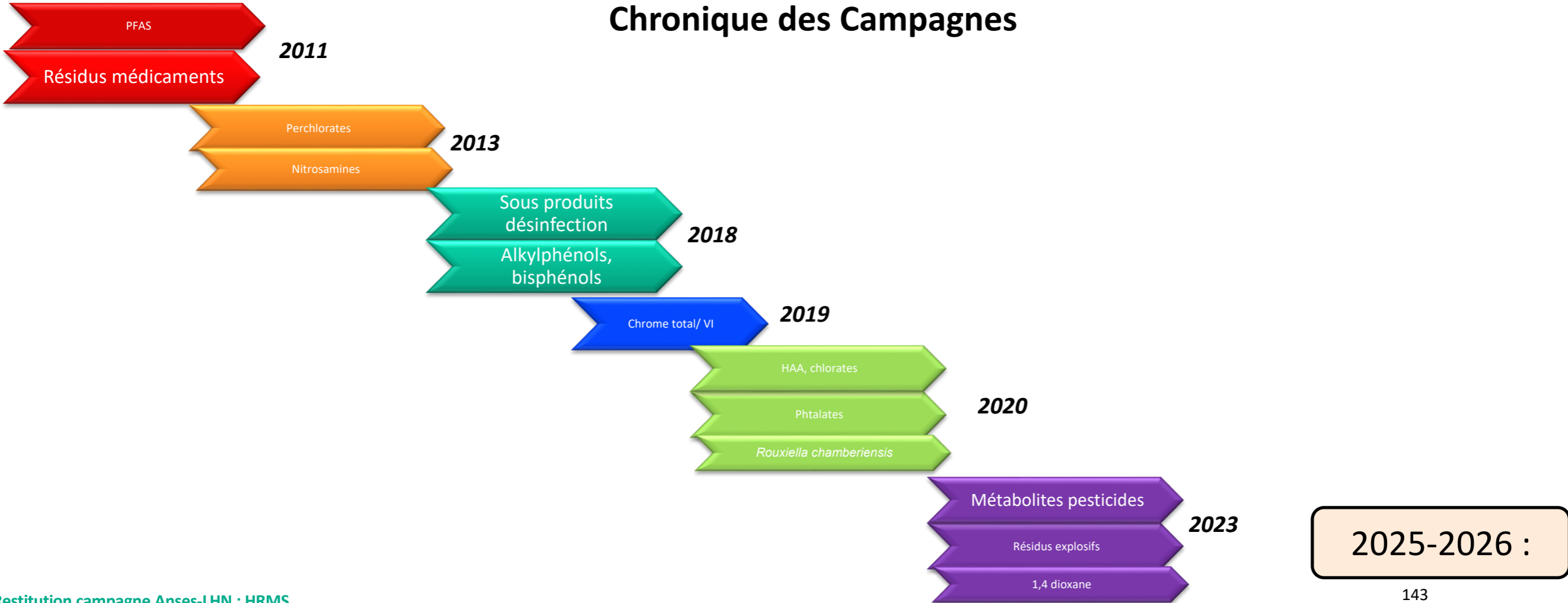
(OCCURRENCE – TOX) !



Campagnes nationales polluants émergents :



- Recueillir des données d'exposition nécessaires à l'évaluation des risques sanitaires sur des composés émergents non réglementés ou pour lesquels le socle de connaissance reste parcellaire
- Disposer à un instant « t » d'un état des lieux national robuste et homogène pour un groupe de composés émergents.



Campagnes nationales polluants émergents :



Campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine

PFAS et US-PFAS

Campagne 2024-2025

Demande n° « 2024-AST-0045 »

Octobre 2025



Campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine

Pesticides dans le cadre de l'étude EAT3

Campagne 2024-2025

Demande n° « 2024-AST-0044 »

Décembre 2025



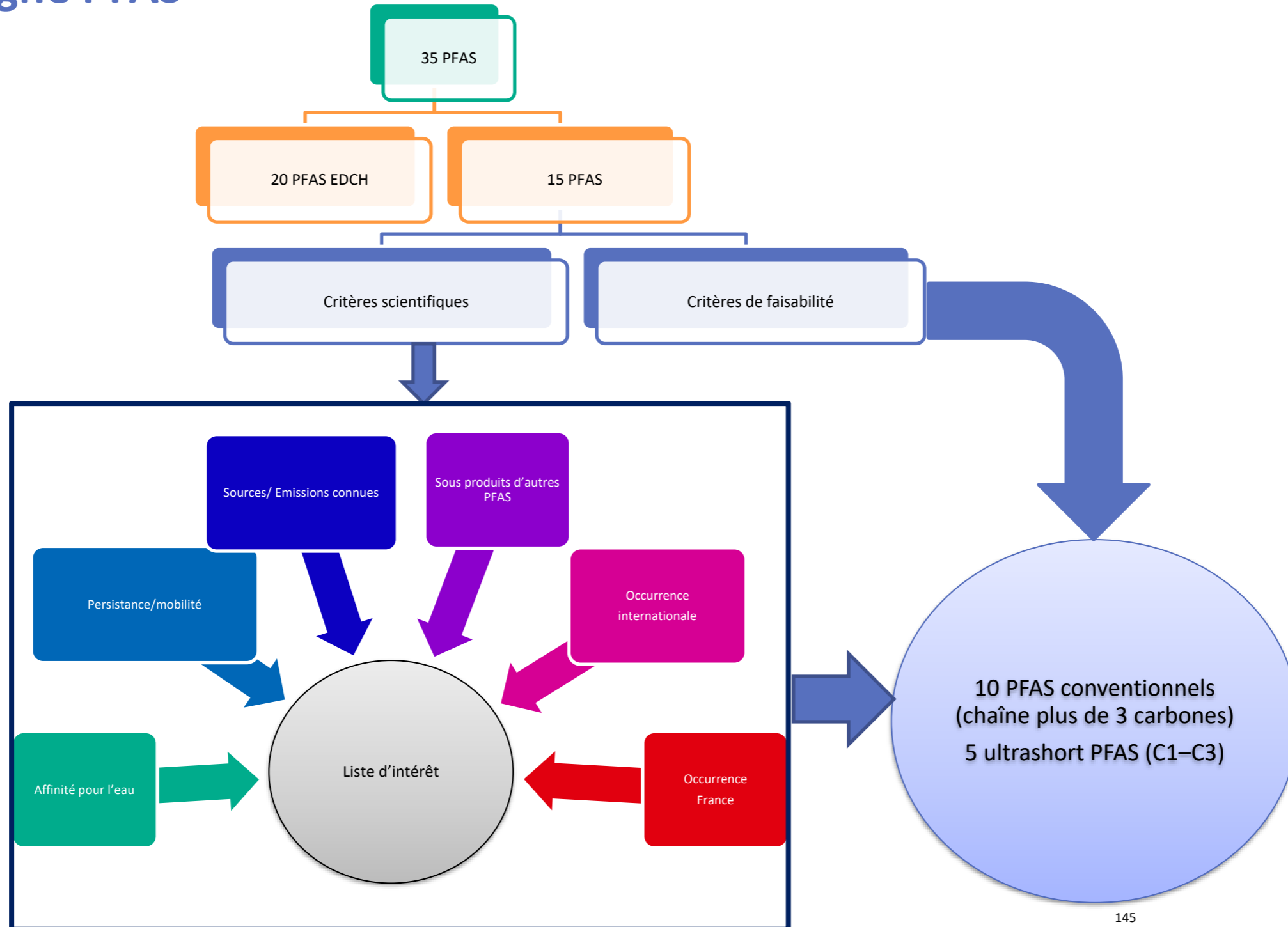
Campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine

Empreinte chimique non ciblée par LC-HRMS

Campagne 2024-2025

Demande : Demande n° « 2024-AST-0046 »

A paraître



620 couples eaux brutes/eaux traitées, dont près des 2/3 PI - 20 % de la population française

20 PFAS de la Directive EDCH :

- 11 quantifiés au travers de cette campagne (< 9 carbones)
- En eau distribuée :
 - Au moins un des 20 PFAS a été quantifié dans 30% des échantillons
 - Les 3 PFAS les plus quantifiés sont le PFHxS, le PFOS et le PFHxA
 - Le PFBA, le PFPeA et le PFOS, ont présenté parfois des valeurs individuelles > 0,100 µg/L
- 9 échantillons, \sum 20 PFAS > 0,100 µg/L (étendue: 0,110 – 0,451 µg/L) dont 8 PI

PFAS dit conventionnels:

- 4:2 FTSA, 5:1:2 FTB ; 5:3 FTB ; HFPO-DA ; ADONA et PFMOPrA jamais quantifiés dans cette étude.
- 6:2 FTSA, 8:2 FTSA, 6:2 FTAB, FHxSA quantifiés au moins une fois, mais FQ < 3% en EB (< 2% en ET)
- \sum 20 PFAS : bon proxy de la présence d'autres PFAS sauf US-PFAS

US-PFAS:

- TFA +++ (quantifié dans plus de 92% des échantillons)
- Max TFA = 25 000 ng/L (< valeur sanitaire indicative de 60 000 ng/L)
- Présence significative de TFMSA (quantifié dans 13% des échantillons, Max = 4900 ng/L, P_{90} = 168 ng/L)

Campagne EAT 3

313 eaux traitées, 20 % de la population française

Objectifs & méthodologie

- Compléter les données d'exposition hydrique pour des pesticides peu documentés dans EAT3.
- 21 molécules : SA
- SPE LC MS/MS et ID IC MSMS

Résultats

- 5554 résultats
- 1 seul résultat positif (Fluopyram : 11 ng/L)

Conclusions perspectives :

FQ très faibles et cohérentes avec autres réseaux de surveillance / propriétés PC des molécules

Molécules plutôt hydrophobes / vente limitées ou en baisse selon BNVD

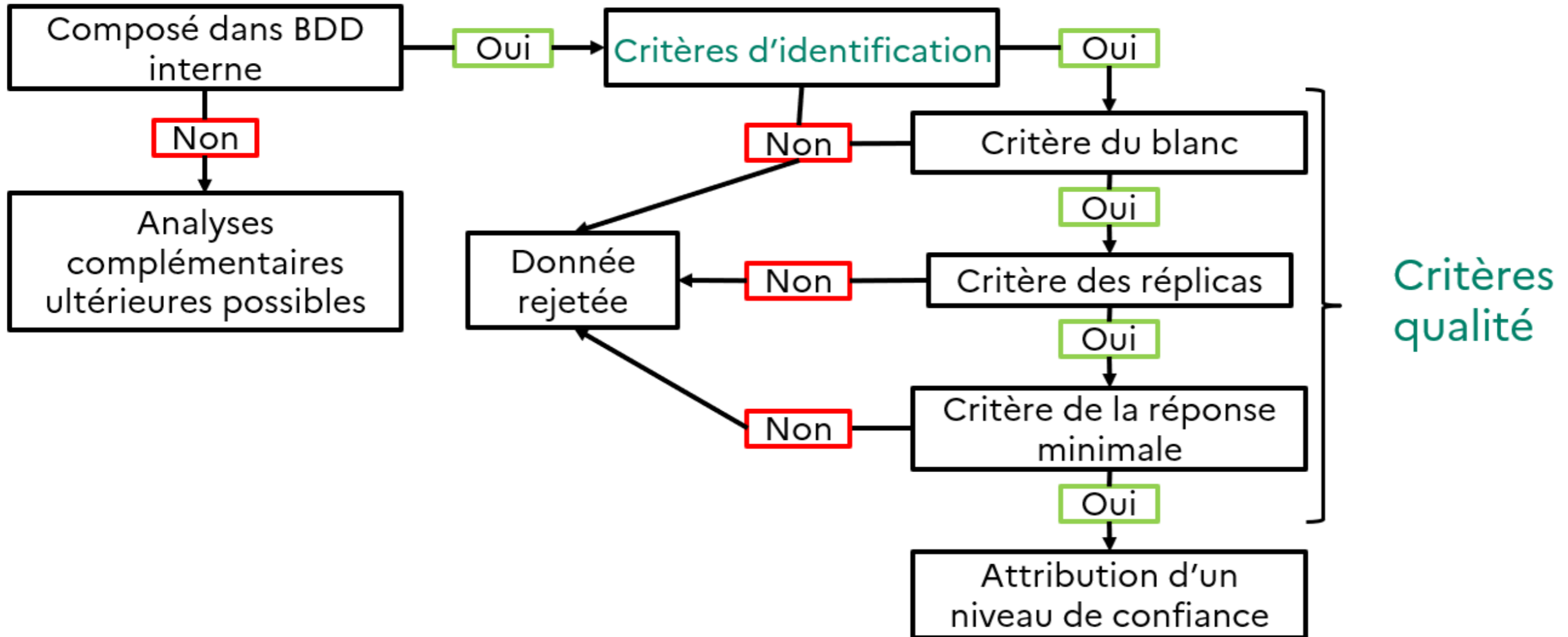
=> Métabolites d'intérêt

-

Constitution d'une base de données internes

Injections selon la méthode SPE-online LC-HRMS utilisée
(pesticides – pharmaceutiques – PFAS – produits ind.)

✓ Total : 581 composés

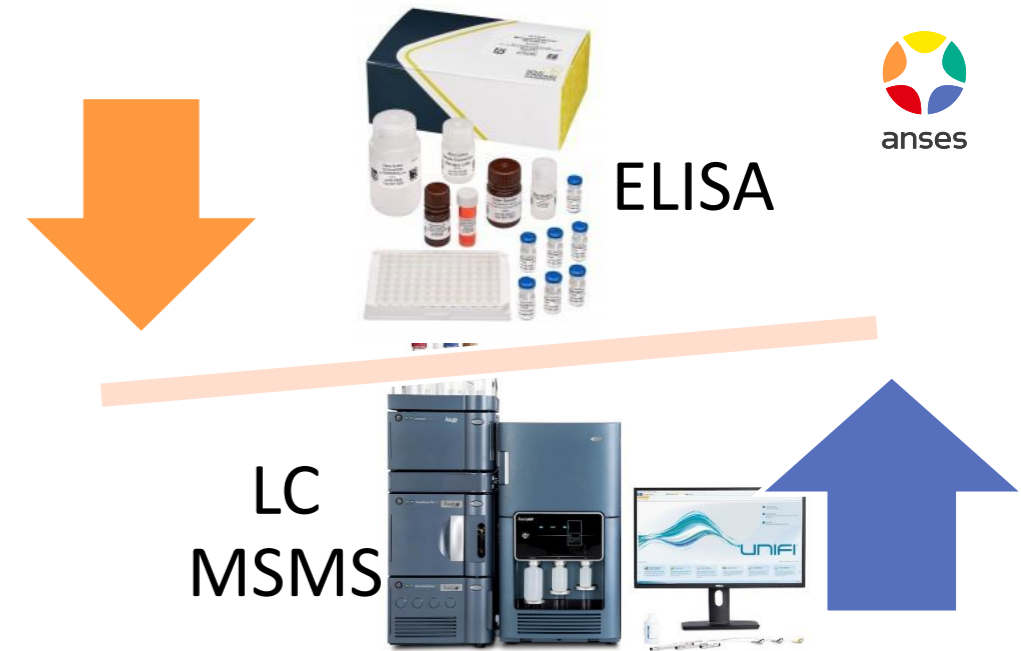


- ✓ **Méthode robuste** stable sur 12 mois (37 séries)
- ✓ **Validation du cadre méthodologique : niveau de confiance élevé – réduction faux positifs**
- ✓ **Des connaissances améliorées sur l'état des ressources et EDCH**
 - ✓ 93 molécules en EB et 79 en EDCH, majoritairement pesticides et pharmaceutiques
 - ✓ Caractérisation des pressions des familles de composés selon les types d'eaux et ressources
 - ✓ Plusieurs composés non suivis en contrôle sanitaire ni lors des précédentes campagnes :

- ✓ **Perspectives**
 - ✓ Poursuite des développements méthodologiques (approches semi quantitatives)
 - ✓ Partage retours d'expériences & collaborations groupes d'experts (ISO)
 - ✓ Poursuite de l'exploitation des empreintes a posteriori sous réserve des limites analytiques
 - ✓ Enrichissement continu de la base de données interne
 - ✓ Investigation des couples eaux brutes-eaux traitées pour la recherche de métabolites ou sous produits de traitement



Cyanobactéries /cyanotoxines



- EIL cyanobactéries (AGLAE/INRAE/ANSES)
- Développement méthodes toxines :
 - ELISA
 - LC MSMS : Nombre toxines et variants élargi (LC MSMS / Hilic)
 - Analyses microcystines LC MSMS après oxydation (analyse fragment MMPB)
- Campagnes nationales et projets de recherche
 - Toxines et variants d'intérêt / choix des méthodes
 - Outils innovants de biologie moléculaire (dPCR) : abondance et l'identification précoce du développement de populations potentiellement toxigènes
 - Sondes / kits terrain

Autres travaux dans le domaine de la microbiologie

EDCH, Eaux embouteillées et EDL :

- ATP-métrie : Saisine en cours concernant l'évaluation de ce paramètre pour la surveillance de la qualité microbiologique des EDCH,
- Coliphages somatiques : aspects méthodologiques, participation aux groupes de travail AFNOR et ASTEE – points techniques clés à discuter dont méthode de concentration,

Epidémiosurveillance basée sur les eaux usées :

- Déploiement de la surveillance à différents virus d'intérêts sanitaires dont les principaux virus respiratoires. Autres développements en lien avec les préconisations de paramètres identifiés dans la DERU,
- Antibiorésistance : aspects méthodologiques en lien avec les méthodes culturales et les méthodes de biologie moléculaire – développement en cours,



Méthode d'analyse en sécurité sanitaire des aliments et eaux de consommation
RÉFÉRENCE : ANSES/LH/REF-CSE - Version 5
Novembre 2025

Référentiel d'analyses du contrôle sanitaire des eaux



❑ Révision référentiel contrôle sanitaire des eaux : novembre 2025

- Général : réponses à la mise en demeure EU (ISO 5667-5, performances cibles)
- microbiologie (lectures coliformes/E Coli) et liens avec notes publiques AFNOR
- Chimie : valeurs cibles performances analytiques paramètres avec VGS, précisions pour analyses PFAS, NP, HAA

❑ Animation de réseaux :

- Journée multi acteurs EDCH 2026 : T4 ?
- Colloque => 2027

❑ Finalisation rapports plan Eau-DOM : capacités analytiques

- ❑ Etat des lieux / recommandations graduelles Techniques et organisationnelles
- ❑ Méthodes rapides / synergies entre acteurs/matrices...

- Agréments :

- CILs :
 - Chaque année : bilan N-1 au plus tard 30 juin année N
 - Extension /renouvellement : tous les EILs dispos à date
- Arrêt de compteur : 2 mois max
- Nouvelles exigences LoQ 2026

Merci pour votre attention

Actualités COFRAC

cofrac



*Journée multi-acteurs « agrément » dans le
domaine de l'analyse de l'eau et des milieux
aquatiques*

- 26/05/2026 -

Actualités du COFRAC



SOMMAIRE

- Pôle Chimie-Environnement
- Nouvelles méthodes ouvertes à l'accréditation
- LAB INF 29 révision 02

Organisation du pôle Chimie-Environnement

Stéphane BOIVIN

Responsable de pôle

Cécilia LORIOT

*Responsable d'accréditation
LAB GTA 23*

Jacques MARSOL

Assistant d'accréditation

Julien ROBINET

*Responsable d'accréditation
LAB GTA 41 et LAB GTA 29*

Lila NAIT MERZOUG

Assistante d'accréditation

Sandrine VIGEON

*Responsable d'accréditation
LAB GTA 23 et LAB GTA 29*

Agrément Environnement

Catherine MARGAS

*Responsable d'accréditation
MATRICES SOLIDES*

Mélissa CLAMY

Assistante d'accréditation
Agrément Environnement

Déborah BOURDIN

*Responsable d'accréditation
LAB GTA 05 et LAB GTA 64*

Anne TRULLIER

Assistante d'accréditation

Morena ROLLAND-MONNET

*Responsable d'accréditation
LAB GTA 05 et LAB GTA 35*

Nouvelles méthodes ouvertes à l'accréditation

Cyanobactéries:

Analyses (LAB GTA 41)

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Hydrobiologie (Analyses biologiques des milieux aquatiques / LAB GTA 41)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux destinées à la consommation humaine Eaux de loisirs naturelles	Peuplement de cyanobactéries	Dénombrement en direct ou après - sédimentation - filtration d'un échantillon de cyanobactéries et établissement de listes floristiques	XP T90-330

Le laboratoire devra préciser sur quel principe il demande l'extension : **Sédimentation** et/ou **filtration**.

Nouvelles méthodes ouvertes à l'accréditation

Cyanobactéries:

Prélèvements (LAB GTA 29)

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau en vue d'analyses biologiques – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux destinées à la consommation humaine	Echantillonnage en vue - de recherche de cyanobactéries planctoniques afin d'établir une liste floristique - de l'analyse des cyanotoxines	Echantillonnage instantané	FD T90-520
Eaux de loisirs naturelles	Echantillonnage en vue - de recherche de cyanobactéries planctoniques afin d'établir une liste floristique - de l'analyse des cyanotoxines	Echantillonnage suivant un plan d'échantillonnage représentatif	FD T90-521 XP T90-330 (Annexe C)

- Préciser dans la demande si c'est un échantillonnage **en vue de recherche de cyanobactéries** et/ou **en vue d'analyse de cyanotoxines**
- Demande d'extension "**en vue d'analyse de cyanotoxines**" = le laboratoire est déjà accrédité sur l'analyse de cyanotoxines (LAB GTA 05) ou demande l'extension
- Demande d'extension "**en vue de recherche de cyanobactéries**" = le laboratoire demande l'extension sur l'analyse selon la norme XP T90-330 (LAB GTA 41)

Nouvelles méthodes ouvertes à l'accréditation

Prélèvements par échantillonneurs passifs :

Projet de portée (non validé)

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux superficielles continentales (eaux de rivières et canaux)	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques	Echantillonnage passif par DGT (Diffusive Gradients in Thinfilm)	ISO 5667-23

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques (Analyses physico-chimiques des eaux - LAB GTA 05)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces	<u>Métaux</u> : Aluminium, antimoine, argent, arsenic, baryum, béryllium, bore, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, étain, fer, manganèse, molybdène, phosphore, nickel, plomb, sélénium, strontium, thallium, uranium, vanadium, zinc, mercure	Elution et dosage par ICP-MS	FD T 90-012 Aquaref Guides échantillonneurs passifs (EIP) NF EN ISO 17294-2

LAB INF 29

Contexte

Publication du FD T90-525¹, Révision FD T90-520, Prélèvement cyanobactéries

Groupe de travail

Sollicitation 5 Evaluateurs Techniques - échanges mail + réunion visio

Modification générale

Suppression de la mention Echantillonnage instantané (~~prise d'un échantillon unique~~)

<https://tools.cofrac.fr/documentation/LAB-INF-29>

¹ Guide technique d'échantillonnage pour le suivi de la qualité des eaux de soins hospitalières, des fluides d'hémodialyse, du contrôle sur dispositif médical et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques - Février 2025

LAB INF 29

Cyanobactéries

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement <i>(Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et de radionucléides – LAB GTA 29)</i>			
OBJET	CARACTÉRISTIQUE MESURÉE OU RECHERCHÉE	PRINCIPE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE DE LA MÉTHODE
Eaux destinées à la consommation humaine	Echantillonnage en vue - de recherche de cyanobactéries planctoniques afin d'établir une liste floristique - de l'analyse des cyanotoxines	Echantillonnage instantané	FD T 90-520
Eaux de loisirs naturelles		Echantillonnage suivant un plan d'échantillonnage représentatif	FD T 90-521 Annexe C de la norme XP T 90-330

Parasites : Cryptosporidium et Giardia

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et de radionucléides – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTÉRISTIQUE MESURÉE OU RECHERCHÉE	PRINCIPE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE DE LA MÉTHODE
<p>Eaux destinées à la consommation humaine</p> <p>Eaux superficielles continentales (eaux de rivières et canaux)</p> <p>Eaux souterraines</p> <p>Eaux de Lacs (naturels ou artificiels), plans d'eau</p>	<p>Echantillonnage en vue de la recherche d'oocystes de <i>Cryptosporidium</i> et de kystes de <i>Giardia</i></p>	<p>Echantillonnage instantané et filtration sur site</p>	<p>FD T 90-520</p> <p>NF T90-455</p>

LAB INF 29

Légionelles

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement <i>(Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et de radionucléides – LAB GTA 29)</i>			
OBJET	CARACTÉRISTIQUE MESURÉE OU RECHERCHÉE	PRINCIPE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE DE LA MÉTHODE
Eaux de tours aéroréfrigérantes (IRDEFA) Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes Eaux de systèmes collectifs de brumisations Eaux piscines Eaux minérales naturelles	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané	FD T 90-522

LAB INF 29

Eaux résiduaires

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et de radionucléides – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTÉRISTIQUE MESURÉE OU RECHERCHÉE	PRINCIPE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE DE LA MÉTHODE
Eaux résiduaires	Echantillonnage en vue d'analyses <ul style="list-style-type: none"> - physico-chimiques - microbiologiques - de radionucléides 	Echantillonnage instantané Echantillonnage automatique avec asservissement au temps et/ou débit (mesuré via une méthode normalisée ou raccordable) Echantillonnage automatique avec asservissement au temps (prise d'un échantillon à fréquence fixe) Echantillonnage automatique avec asservissement au débit (prise d'échantillon représentatif des variations de débit de l'écoulement dans : <ul style="list-style-type: none"> - les canaux découverts - les conduites fermées en charge 	FD T 90-523-2

LAB INF 29

Eaux salines et saumâtres

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et de radionucléides – LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTÉRISTIQUE MESURÉE OU RECHERCHÉE	PRINCIPE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE DE LA MÉTHODE
Eaux salines et saumâtres	Echantillonnage en vue d'analyses <ul style="list-style-type: none"> - physico-chimiques - microbiologiques - de radionucléides 	Echantillonnage instantané Echantillonnage automatique avec asservissement au temps et/ou débit (mesuré via une méthode normalisée ou raccordable) Echantillonnage automatique avec asservissement au temps (prise d'un échantillon à fréquence fixe) Echantillonnage automatique avec asservissement au débit (prise d'échantillon représentatif des variations de débit)	ISO 5667-9

LAB INF 29

Eaux établissements de santé et/ou thermaux

Remplacement des méthodes en portée FIXE par des méthodes en FLEX1 selon FD T90-525
 Intégration de la méthode relative aux établissements thermaux

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement <i>(Echantillonnage d'eau dans les établissements de santé et/ou thermaux – LAB GTA 29))</i>			
OBJET	CARACTÉRISTIQUE MESURÉE OU RECHERCHÉE	PRINCIPE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE DE LA MÉTHODE
Eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques (postes de soins catégories I, II ou III)	Echantillonnage en vue d'analyses - physico-chimiques - microbiologiques	Echantillonnage instantané à partir d'un robinet ou d'un piquage	FD T 90-525

LAB INF 29

Eaux établissements de santé et/ou thermaux

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau dans les établissements de santé et/ou thermaux – LAB GTA 29))			
OBJET	CARACTÉRISTIQUE MESURÉE OU RECHERCHÉE	PRINCIPE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE DE LA MÉTHODE
Eau d'alimentation de la laverie et des laveurs désinfecteurs d'endoscopes	Echantillonnage en vue d'analyses microbiologiques	Echantillonnage instantané à partir d'un robinet ou d'un piquage	FD T 90-525
Eau de rinçage terminal des laveurs désinfecteurs d'endoscopes	Echantillonnage en vue d'analyses microbiologiques	Echantillonnage instantané éventuellement à partir d'un dispositif complémentaire	FD T 90-525
<u>Zones médicalisées</u> : Eaux du service d'endoscopie (eau d'alimentation de la laverie, eau d'alimentation des laveurs désinfecteurs d'endoscopes, eau de rinçage terminal des laveurs désinfecteurs d'endoscopes, ...)	Echantillonnage en vue d'analyses Physico-chimiques microbiologiques	Echantillonnage instantané éventuellement, à partir d'un dispositif complémentaire (prise d'un échantillon unique)	Méthode interne

Eaux établissements de santé et/ou thermaux

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement <i>(Echantillonnage d'eau dans les établissements de santé et/ou thermaux – LAB GTA 29)</i>			
OBJET	CARACTÉRISTIQUE MESURÉE OU RECHERCHÉE	PRINCIPE DE LA MÉTHODE	RÉFÉRENCE DE LA MÉTHODE
Endoscopes souples thermosensibles	Echantillonnage en vue d'analyses microbiologiques	Echantillonnage : - par une solution de rinçage tensioactive - par écouvillonnage du canal érecteur	FD T 90-525
Valves et pistons d'endoscopes	Echantillonnage en vue d'analyses microbiologiques	Echantillonnage par trempage dans une solution tensioactive	FD T 90-525

cofrac



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Annonces diverses

Annonces diverses

- La note ministère prévue par l'arrêté surveillance de 2022 sera remplacée par un rapport Aquaref.
- Probable renforcement de la surveillance eaux littorales par EIP dans le prochain arrêté surveillance (substances hydrophiles notamment)
- Retour d'expérience sur les pratiques, les difficultés :
 - Avec les laboratoires le 12 juin après midi (invitation envoyée)
 - Avec les gestionnaires (AE/OE) le 1 Juillet (invitation à venir)

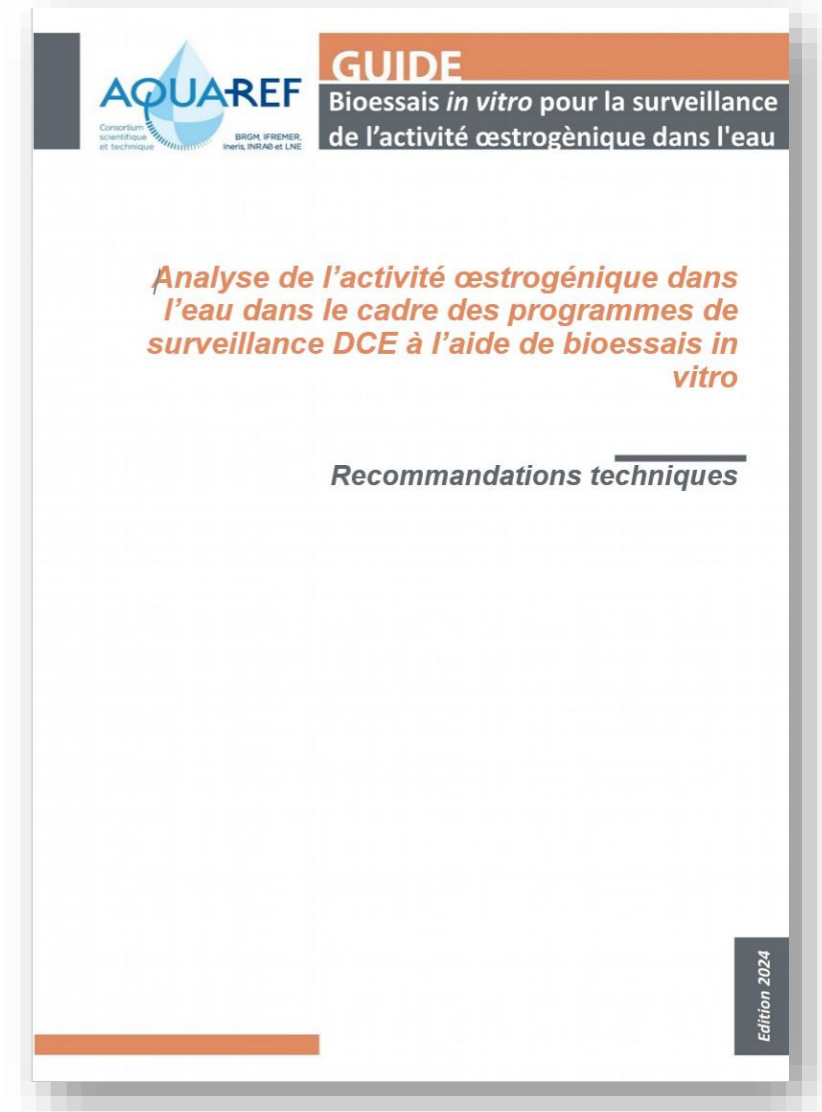


■ Contexte

- Ajout du paramètre 8512 Equivalent 17b-œstradiol (E2EQ) dans l'arrêté surveillance 2022
- Incitation à mettre en oeuvre des bioessais dans la DCE révisée
- Mesure de l'activité œstrogénique

■ Points abordés dans le guide (parution juin 2026)

- Echantillonnage – Transport
- Préparation des échantillons
- Méthodes
- Contrôles qualité





JOURNÉE TECHNIQUE

Mesure de l'activité
œstrogénique dans l'eau
par bioessais *in vitro*

23 juin 2026



LNE, 1 Rue Gaston Boissier, 75015 Paris

- Contexte et besoins réglementaires
- Concepts scientifiques et techniques des bioessais
- Validation de méthodes bioessais
- Présentation du guide Aquaref
- Retour d'expériences d'opérateurs (AE/Labos)
- Discussion

Questions diverses

Question de Filiance

- **Point concernant les eaux souterraines des sites ICPE. A ce jour, dans l'arrêté méthode, il n'y a que les rejets (TAR et eaux usées)**
- **Norme NF X 31-615 inscrite comme méthode obligatoire ?**
- **Lister les paramètres analytiques sur la matrice eaux douces.**



Merci pour votre écoute